

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1580

3 août 2010

SOMMAIRE

| | | | |
|--|-------|---|-------|
| 3i Investissement V S.à r.l. | 75794 | Graciela Pailer Institut | 75813 |
| AC D S.à r.l. | 75825 | High Road Capital Partners S.à r.l. | 75820 |
| Agif S.A. | 75827 | Hilcrest LX S.à r.l. | 75814 |
| Alvero Sales S.A. | 75827 | IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l. | 75823 |
| Armicula Finance S.A. | 75827 | Investdeutschland S.A. | 75821 |
| BFO Group International S.A. | 75828 | Investdeutschland S.A., SPF | 75821 |
| Bolton Square S.A. | 75828 | Juna S.A. | 75840 |
| BPT Arista SA SICAV-SIF | 75828 | Kalos International S.A. | 75822 |
| BT Securities S.A. | 75812 | LGIG OLS & HKS S.à r.l. | 75838 |
| Camping Fuussekaul S.A. | 75829 | LGIG Property D6 S.à r.l. | 75839 |
| Chez les Bons Amis S.à r.l. | 75794 | Loda S.à r.l. | 75825 |
| Colonnade Holdco N° 9 S.A. | 75828 | LT Services S.à r.l. | 75813 |
| Columbus S.à r.l. | 75812 | Lux Invest International SA | 75823 |
| Dorset Investments S.A. | 75829 | Old Town | 75824 |
| Eccleston S.A. | 75829 | Recordati S.A. Chemical and Pharmaceu- tical Company | 75824 |
| Edimag S.A. | 75830 | SC Luxembourg Investments S.à r.l. | 75823 |
| European Wine Promotion S.A. | 75831 | Sellye Investments S.A. | 75838 |
| European Wine Promotion S.A. | 75831 | SimCorp Luxembourg S.A. | 75832 |
| Finfra S.A. | 75829 | Société Financière de l'Energie 'SOFINEN' S.A. | 75840 |
| Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg | 75831 | Stellarium Sàrl | 75839 |
| Fondation Lions Luxembourg | 75830 | Sun Sea S.A. | 75825 |
| Freedom Paramount S.A. | 75832 | TMD Friction Group S.A. | 75839 |
| GCO (Lux) S.à r.l. | 75839 | | |
| Gernest S.A. | 75827 | | |

Chez les Bons Amis S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-7740 Colmar-Berg, 29, avenue Gordon Smith.
R.C.S. Luxembourg B 146.157.

En date du 8 juin 2010 ont eu lieu les cessions de parts sociales suivantes:

Monsieur Georges FERREIRA, né à Ettelbrück, le 2 novembre 1974, demeurant à 22, Rue Philippe Manternach L-9068 Ettelbrück a cédé les 60 (soixante) parts sociales qu'il détenait à Madame Natercia REBELO PEIXOTO née à Luxembourg le 22 août 1977, demeurant 16, avenue Gordon Smith L-7740 Colmar-Berg

Monsieur Georges FERREIRA, né à Ettelbrück, le 2 novembre 1974, demeurant à 22, Rue Philippe Manternach L-9068 Ettelbrück a cédé les 40 (quarante) parts sociales qu'il détenait à Monsieur Mike BAULESCH, né à Ettelbrück le 08 septembre 1980, demeurant 7, route d'Arlon L-7513 Mersch

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société CHEZ LES BONS AMIS S. à r.l. est la suivante:

| | |
|--|--------------------|
| - Madame Natercia REBELO PEIXOTO détient | 60 parts sociales |
| - Monsieur Mike BAULESCH, détient | 40 parts sociales |
| Total | 100 Parts sociales |

Luxembourg, le 16 juin 2010.

Référence de publication: 2010072098/20.

(100085221) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

3i Investissement V S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 54.500,00.

Siège social: L-2763 Luxembourg, 9, rue Sainte Zithe.
R.C.S. Luxembourg B 129.858.

In the year two thousand and ten, on the twenty-fifth of May.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg.

Was held an extraordinary general meeting (the Meeting) of the shareholders of 3i Investissement V S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) having its registered office at 9 rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, with a share capital of EUR 12,500 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 129858 (the Company), incorporated on 25 May 2007 pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, which deed was published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N°1852 of 31 August 2007. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended the last time on 2 March 2010 pursuant to a deed of Maître Henri Hellinckx, which published in the Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C N° 807 of 20 April 2010.

There appeared:

(1) 3i Group plc, a public limited company incorporated under the laws of England (registered number 1142830), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i Group), acting through its manager, 3i Investments plc (registered number 3975789) (3i Investments);

(2) 3i Europartners Va L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11419), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i Europartners Va), acting by its manager, 3i Investments;

(3) 3i Europartners Vb L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 11420), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i Europartners Vb), acting by its manager, 3i Investments;

(4) 3i Buyouts 08-10A L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 012628), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i Buyouts 08-10A), acting by its manager, 3i Investments;

(5) 3i Buyouts 08-10B L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 012829), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i Buyouts 08-10B), acting by its manager, 3i Investments;

(6) 3i Buyouts 08-10C L.P., a limited partnership registered under the Limited Partnerships Act 1907 (registered number LP 012630), with its registered office at 16 Palace Street, London SW1E 5JD (3i Buyouts 08-10C), acting by its manager, 3i Investments;

(each being individually a Shareholder and jointly the Shareholders);

The Shareholders being all represented by Mr Olivier Too, lawyer, professionally residing in Luxembourg, by virtue of powers of attorney given under private seal. Said powers of attorney, after having been initialled ne varietur by the

proxyholder of the appearing parties and by the undersigned notary, shall remain attached to the present deed, and be submitted with this deed to the registration authorities.

The Shareholders, acting through the proxyholder, have requested the undersigned notary to record the following:

I. that all of the 1,250,000 (one million two hundred and fifty thousand) shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, representing the entire subscribed share capital of the Company of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro) are duly represented at the Meeting, which is thus regularly constituted and can validly deliberate on all the items on the agenda;

II. that the agenda of the Meeting is the following:

1. waiver of the convening notices;
2. authorization and approval of the increase of the share capital of the Company by an amount of EUR 42,000, in order to bring the share capital to an amount of EUR 54,500 by way of the creation and issuance of 4,200,000 new shares of the Company, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each together with a share premium;
3. Subscription to and payment of the share capital increase specified under item 2. above by way of a contribution in cash of an amount of EUR 46,149,000;
4. authorization and approval regarding the creation of and issuance of alphabet shares;
5. authorization and approval of the restatement of the Company's articles of association to create a definitions section, to reflect the issuance of new shares, the creation of alphabet shares and the amendment of any relevant provisions of the Company's articles of association in that respect;
6. authorisations for the amendment of the share register of the Company.

III. the Meeting, after deliberation, unanimously passed the following resolutions:

First resolution

The entirety of the subscribed share capital of the Company being represented at the present Meeting, the Meeting waives the convening notices, the Shareholders represented considering themselves as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda, which has been communicated to them in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of EUR 42,000 (forty-two thousand euro) in order to bring the share capital of the Company from its current amount of EUR 12,500 (twelve thousand five hundred euro), to a nominal amount of EUR 54,500 (fifty-four thousand five hundred euro) by way of the creation and issuance of 4,200,000 shares, having a nominal value of having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each.

Third resolution

The Meeting accepts the subscription of the increase of the share capital and its full payment as follows:

Intervention - Subscription - Payments

The persons listed below, all here represented as aforementioned, declare to subscribe to the increase of the share capital of the Company represented by the issuance of 4,200,000 shares having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each and to fully pay up such new shares in an aggregate nominal value of EUR 42,000 by way of a contribution in cash in an aggregate amount of EUR 46,149,000 (forty-six million one hundred and forty-nine thousand euro).

Such contributions are made and allocated as follows:

| Shareholders | Contribution | Share capital | Share Premium | Number of Shares issued |
|---------------------------------|----------------|---------------|----------------|-------------------------|
| 3i Buyouts 08-10A LP | €12,239,288.79 | €11,712.39 | €12,227,576.40 | 1,171,239 |
| 3i Buyouts 08-10B LP | €1,287,614.37 | €1,229.07 | €1,286,385.30 | 122,907 |
| 3i Buyouts 08-10C LP | €2,870,602.77 | €2,747.37 | €2,867,855.40 | 274,737 |
| 3i Group plc | €336,903.97 | €322.87 | €336,581.10 | 32,287 |
| 3i Europartners Va LP | €13,950,471.51 | €12,325.41 | €13,938,146.10 | 1,232,541 |
| 3i Europartners Vb LP | €15,464,118.59 | €13,662.89 | €15,450,455.70 | 1,366,289 |
| Total | €46,149,000 | €42,000 | €46,107,000.00 | 4,200,000 |

The amount of the contribution in cash is forthwith at the free disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary by means of a blocking certificate (the Blocking Certificate).

The Meeting resolves to issue and hereby issues 4,200,000 new shares to the Shareholders in the proportions set out in the table above.

Fourth resolution

The Meeting acknowledges that it is contemplated to divide the 5,450,000 shares, having a nominal value of EUR 0.01 (one cent) each, currently issued in the Company into 10 (ten) classes of alphabet shares (the Alphabet Shares).

The Meeting resolves to create and issue the Alphabet Shares and to proceed to the reclassification of all of the shares issued in the Company as follows:

- 5,000,000 shares are reclassified into 5,000,000 class A shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class B shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class C shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class D shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class E shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class F shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class G shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class H shares;
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class I shares; and
- 50,000 shares are reclassified into 50,000 class J shares.

As a result of the above reclassification into Alphabet Shares, the shareholding in the Company is now as follows:

| Class Shares | Total | 3i Buyouts 08-10A LP | 3i Buyouts 08-10B LP | 3i Buyouts 08-10C LP | 3i Group plc | 3i Europartners Va LP | 3i Europartners Vb LP |
|-------------------|-----------|-------------------------|-------------------------|-------------------------|-----------------|-----------------------------|-----------------------------|
| Class A | 5,000,000 | 1,260,993 | 132,453 | 295,781 | 34,745 | 1,553,719 | 1,722,309 |
| Class B | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class C | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class D | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class E | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class F | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class G | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class H | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class I | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Class J | 50,000 | 20,483 | 2,178 | 4,801 | 560 | 10,424 | 11,554 |
| Total | 5,450,000 | 1,445,340 | 152,055 | 338,990 | 39,785 | 1,647,535 | 1,826,295 |

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to restate and renumber the Articles in their entirety, which will read henceforth as follows:

RESTATED ARTICLES OF 3I INVESTISSEMENT V SARL
"ARTICLES OF ASSOCIATION OF 3I INVESTISSEMENT V SARL"

Chapter I. - Definitions

Articles of Association means the articles of association of the Company as amended from time to time;

Available Amount means the total amount of net profits of the Company (including carried forward profits) to the extent the Shareholders would have been entitled to dividend distributions according to the Articles of Association, increased by (i) any freely distributable reserves (including for the avoidance of doubt the share premium reserve) and (ii) as the case may be by the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be redeemed/cancelled but reduced by (i) any losses (included carried forward losses), and (ii) any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association, each time as set out in the relevant Interim Accounts (without for the avoidance of doubt, any double counting) so that:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Whereby:

AA= Available Amount

NP= net profits (including carried forward profits)

P= any freely distributable reserves (including the share premium reserve)

CR = the amount of the share capital reduction and legal reserve reduction relating to the Class of Shares to be cancelled

L = losses (including carried forward losses)

LR = any sums to be placed into reserve(s) pursuant to the requirements of the Laws or of the Articles of Association.

Board of Managers means the board of managers of the Company appointed from time to time;

Business Day means a day (other than a Saturday or Sunday) on which banks are generally open in Luxembourg for normal business;

Cancellation Value Per Share shall be calculated by dividing the Total Cancellation Amount to be applied to the Class of Shares to be repurchased and cancelled by the number of Shares in issue in such Class of Shares,

Chairman has the meaning given to it in article 12;

Class of Shares means an entire class of Shares of the Company;

Companies Act means the Luxembourg law on the commercial companies dated 10 August 1915, as amended;

Company means 3i Investissement V S.à r.l.;

Financial Year has the meaning given to it in article 23;

General Meetings means the general meetings of Shareholders of the Company; General Meeting means any of them;

Interim Accounts means the interim accounts of the Company as at the relevant Interim Account Date;

Interim Account Date means the date no earlier than eight (8) days before the date of the repurchase and cancellation of a Class of Shares;

Laws means the laws of the Grand Duchy of Luxembourg;

Legal Reserve has the meaning given to it in article 25;

Luxembourg means the Grand Duchy of Luxembourg

Managers means, means any member of the Board of Managers and Manager means any of them;

Secretary has the meaning given to it in article 12;

Shareholders means any person holding Shares or to whom Shares are transferred or issued from time to time (excluding the Company) in accordance with the terms of the Articles of Association, and Shareholder means any of them;

Shares means all the issued shares from time to time in the capital of the Company;

Total Cancellation Amount means the amount determined by the Board of Managers taking and approved by the General Meeting on the basis of the relevant Interim Accounts. The Total Cancellation Amount shall be the entire Available Amount at the time of the cancellation of the relevant Class of Shares unless otherwise resolved by the General Meeting in the manner provided for an amendment of the Articles provided however that the Total Cancellation Amount shall never be higher than such Available Amount.

Chapter II. - Form, Name, Registered office, Object, Duration

Art. 1. Form, Name. There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of "3i Investissement V S.à r.l." which will be governed by the Laws and particularly by the Companies Act as well as by the Articles of Association.

The Company may be composed of one single Shareholder, owner of all the shares, or several Shareholders, but not exceeding forty (40) Shareholders.

Art. 2. Registered Office. The Company will have its registered office in the City of Luxembourg.

The registered office may be transferred to any other place within the City of Luxembourg by a resolution of the Manager(s).

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by resolution of the Manager(s).

In the event that, in the view of the Manager(s), extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, the Company may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the Companies Act. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by the Manager(s).

Art. 3. Object. The object of the Company is to carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the acquisition of participations in Luxembourg and foreign companies, in any form whatsoever, and the administration, management, control and development of those participations.

The Company may use its funds to establish, manage, develop and dispose of its assets as they may be composed from time to time, to acquire, invest in and dispose of any kinds of property, tangible and intangible, movable and immovable, and namely but not limited to, its portfolio of securities of whatever origin, to participate in the creation, acquisition, development and control of any enterprise, to acquire, by way of investment, subscription, underwriting or option, securities, to realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise and to develop them.

The Company may borrow in any form, except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt securities in registered form and subject to transfer restrictions. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries or affiliated companies.

The Company may give guarantees and grant security in favour of third parties to secure its obligations and the obligations of companies in which the Company has a direct or indirect participation or interest and to companies which

form part of the same group of companies as the Company and it may grant any assistance to such companies, including, but not limited to, assistance in the management and the development of such companies and their portfolio, financial assistance, loans, advances or guarantees. It may pledge, transfer, encumber or otherwise create security over some or all its assets.

The Company may carry out any commercial, industrial, financial, personal, and real estate operations, which are directly or indirectly connected with its corporate purpose or which may favour its development

Art. 4. Duration. The Company is formed for an unlimited duration.

It may be dissolved at any time by a resolution of the Shareholder(s), voting with the quorum and majority rules set by the Companies Act or by the Articles of Association, as the case may be pursuant to article 26 of the Articles of Association.

Chapter III. - Capital, Shares

Art. 5. Issued Capital. The issued capital of the Company is set at EUR 54,500 (fifty-four thousand five hundred Euro) divided into 5,450,000 (five million four hundred and fifty thousand) Shares with a nominal value of EUR 0.01 (one Euro Cent) each, which are divided into:

- 5,000,000 (five million) class A shares (the “Class A Shares”), all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class B shares (the “Class B Shares”), all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class C shares (the “Class C Shares”) all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class D shares (the “Class D Shares”), all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class E shares (the “Class E Shares”), all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class F shares (the “Class F Shares”), all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class G shares (the “Class G Shares”), all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class H shares (the “Class H Shares”), all subscribed and fully paid up;
- 50,000 (fifty thousand) class I shares (the “Class I Shares”), all subscribed and fully paid up; and
- 50,000 (fifty thousand) class J shares (the “Class J Shares”), all subscribed and fully paid up.

The rights and obligations attached to the Shares shall be identical except to the extent otherwise provided by the Articles of Association or by the Companies Act.

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Art. 6. Shares.

Section 1. Shares

Each Share is indivisible as far as the Company is concerned.

Co-owners of shares must be represented towards the Company by a common representative, whether appointed amongst them or not.

When the Company is composed of a single Shareholder, the single Shareholder may freely transfer its Shares.

When the Company is composed of several Shareholders, the Shares may be transferred freely amongst Shareholders but the shares may be transferred to non-Shareholders only with the authorisation of Shareholders representing at least three quarters (3/4) of the share capital.

Without prejudice to the right of the Company to redeem shares of one or several classes only in view of their cancellation, shares of any class may only be transferred, whether to an existing Shareholder or a new Shareholder, simultaneously with a proportionate amount of shares of each other Class of Shares held by the transferring Shareholder.

The transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. Any such transfer is not binding upon the Company and upon third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company, in pursuance of article 190 of the Companies Act and 1690 of the Luxembourg civil Code.

Ownership of a share carries implicit acceptance of the Articles of Association and of the resolutions validly adopted by the Shareholder(s).

Section 2. Share premium

In addition to the issued capital, there may be set up a premium account to which any premium paid on any share in addition to its nominal value is transferred. The amount of the premium account may be used to provide for the payment of any Shares which the Company may repurchase from its Shareholder(s), to offset any net realised losses, to make distributions to the Shareholder(s) in the form of a dividend or to allocate funds to the legal reserve.

Section 3. Profit Sharing

The profits which the Company may decide to distribute shall be applied as described in article 25 in any year in which the General Meeting resolves to make any distribution of dividends.

Section 4. Voting rights

Each Share will entitle the holder thereof to one vote on all matters upon which Shareholders have the right to vote.

Section 5. Repurchase of Shares

The share capital of the Company may be reduced through the repurchase and cancellation of one or more entire Classes of Shares provided however that the Company may not at any time purchase and cancel the Class A Shares. In the case of repurchases and cancellations of Classes of Shares such cancellations and repurchases of Shares shall be made in the following order:

- (i) Class J Shares;
- (ii) Class I Shares;
- (iii) Class H Shares;
- (iv) Class G Shares;
- (v) Class F Shares;
- (vi) Class E Shares;
- (vii) Class D Shares;
- (viii) Class C Shares; and
- (ix) Class B Shares;

In the event of a reduction of share capital through the repurchase and the cancellation of any Class of Shares (in the order provided for above), each such Class of Shares entitles the holders thereof (pro rata to their holding in such Class of Shares) to such portion of the Total Cancellation Amount as is determined by the Board of Managers and approved by the General Meeting, and the holders of Shares of the repurchased and cancelled Class of Shares shall receive from the Company an amount equal to the Cancellation Value Per Share for each Share of the relevant Class of Shares held by them and cancelled.

The Company may redeem its own shares within the limits set forth by the Companies Act.

Art. 7. Increase and Reduction of Capital. The issued capital of the Company may be increased or reduced one or several times by a resolution of the Shareholder(s) adopted in compliance with the quorum and majority rules set by the Articles of Association or, as the case may be, by the Companies Act for any amendment of the Articles of Association.

Art. 8. Incapacity, Bankruptcy or Insolvency of a Shareholder. The incapacity, bankruptcy, insolvency or any other similar event affecting the Shareholder(s) does not put the Company into liquidation.

Chapter IV. Managers, Auditors

Art. 9. Managers. The Company shall be managed by one or several Managers who need not be Shareholders themselves.

If 2 (two) Managers are appointed, they shall jointly manage the Company.

If more than 2 (two) Managers are appointed, they shall form a Board of Managers.

The Managers will be appointed, revoked and replaced by a decision of the Shareholder(s), adopted by Shareholders owning more than half of the share capital, who will determine their number and the duration of their mandate. The Managers are eligible for re-appointment and may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s).

The Shareholder(s) shall neither participate in nor interfere with the management of the Company.

Art. 10. Powers of the Managers. The Board of Managers, or as the case may be, the Sole Manager is vested with the broadest powers to perform all acts necessary or useful for accomplishing the Company's object.

All powers not expressly reserved by the Articles of Association or by the Companies Act to the General Meeting or to the auditor(s) are in the competence of the Board of Managers, or as the case may be, of the Sole Manager.

Art. 11. Delegation of Powers - Representation of the Company. The Board of Managers, or as the case may be, the Sole Manager may delegate special powers or proxies, or entrust determined permanent or temporary functions to persons or committees chosen by them.

The Board of Managers, or as the case may be, the Sole Manager may appoint a person (délégué à la gestion journalière), either a shareholder or not, or a member of the Board of Managers or not, who shall have full authority to act on behalf of the Company in all matters concerned with the daily management and affairs of the Company.

The Company will be bound towards third parties by the individual signature of the sole Manager or by the individual signature of any Manager(s) if more than one Manager has been appointed.

Art. 12. Meetings of the Board of Managers. In case a Board of Managers is formed, the following rules shall apply:

The Board of Managers may appoint from among its members a chairman (the "Chairman"). It may also appoint a secretary, who need not be a Manager himself and who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board of Managers (the "Secretary").

The Board of Managers will meet upon call by the Chairman or by any other two members of the Board of Managers.

The Chairman will preside at all meetings of the Board of Managers, except that in his absence the Board of Managers may appoint another member of the Board of Managers as chairman pro tempore by majority vote of the Managers present or represented at such meeting.

Except in cases of urgency or with the prior consent of all those entitled to attend, at least 3 (three) Business Days' written notice of meetings of the Board of Managers shall be given in writing and transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text. Any such notice shall specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted. The notice may be waived by properly documented consent of each member of the Board of Managers. No separate notice is required for meetings held at times and places specified in a time schedule previously adopted by resolution of the Board of Managers.

The meetings of the Board of Managers shall be held in Luxembourg as the Board of Managers may from time to time determine.

Any Manager may act at any meeting of the Board of Managers by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another Manager as his proxy. Any Manager may represent one or several members of the Board of Managers.

A quorum of the Board of Managers shall be the presence or representation of at least ½ (half) of the Managers holding office.

Decisions will be taken by a majority of the votes of the Managers present or represented at such meeting.

One or more Managers may participate in a meeting by conference call, visioconference or any other similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.

A written decision, signed by all the Managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Managers. Such written resolutions are deemed to be taken in Luxembourg.

The effective place of management shall be Luxembourg. All management activities shall, as a rule, be carried out in or from Luxembourg.

Art. 13. Resolutions of the Managers. The resolutions of the Manager(s) shall be recorded in writing.

The minutes of any meeting of the Board of Managers will be signed by the Chairman of the meeting and by the secretary (if any) or by any two Managers. Any proxies will remain attached thereto.

Copies or extracts of written resolutions or minutes, to be produced in judicial proceedings or otherwise, may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Art. 14. Managers' Liability - Indemnification. No Manager commits himself, by reason of his functions, to any personal obligation in relation to the commitments taken on behalf of the Company so long as such commitment is in compliance with the Articles of Association as well as the applicable provisions of the Companies Act.

Manager(s) are only liable for the performance of their duties.

Art. 15. Auditors. Except where according to the Companies Act, the Company's annual statutory and/or consolidated accounts must be audited by an independent auditor, the business of the Company and its financial situation, including more in particular its books and accounts, may, and shall in the cases provided by law, be reviewed by one or more statutory auditors who need not be Shareholders themselves.

The statutory or independent auditors, if any, will be appointed by the Shareholder(s), which will determine the number of such auditors and the duration of their mandate. They are eligible for re-appointment. They may be removed at any time, with or without cause, by a resolution of the Shareholder(s), save in such cases where the independent auditor may, as a matter of the Companies Act, only be removed for serious cause.

Chapter V. - Shareholders

Art. 16. Powers of the Shareholders. The Shareholder(s) shall have such powers as are vested with them pursuant to the Articles of Association and the Companies Act. The single Shareholder carries out the powers bestowed on the General Meeting.

Any regularly constituted General Meeting represents the entire body of Shareholders.

Art. 17. Annual General Meeting. An annual General Meeting shall be held at the registered office of the Company, or at such other place in the municipality of its registered office as may be specified in the notice of meeting.

Art. 18. Other General Meetings. If the Company is composed of several Shareholders, but no more than 25 (twenty-five) Shareholders, resolutions of the Shareholders may be passed in writing. Written resolutions may be documented in a single document or in several separate documents having the same content and each of them signed by one or several Shareholders. Should such written resolutions be sent by the Manager(s) to the Shareholders for adoption, the Shareholders are under the obligation to, within a time period of 15 (fifteen) calendar days from the dispatch of the text of the

proposed resolutions, cast their written vote by returning it to the Company through any means of communication allowing for the transmission of a written text. The quorum and majority requirements applicable to the adoption of resolutions by the General Meeting shall mutatis mutandis apply to the adoption of written resolutions.

General Meetings, including the annual General Meeting will be held at the registered office of the Company or at such other place in the Grand Duchy of Luxembourg.

Art. 19. Notice of General Meetings. Unless there is only one single Shareholder, the Shareholders may also meet in a General Meeting upon issuance of a convening notice in compliance with the Articles of Association or the Companies Act, by the Manager(s), subsidiarily, by the statutory auditor(s) (if any) or, more subsidiarily, by Shareholders representing more than $\frac{1}{2}$ (half) of the share capital.

The convening notice sent to the Shareholders will specify the time and the place of the meeting as well as the agenda and the nature of the business to be transacted at the relevant General Meeting. The agenda for a General Meeting shall also, where appropriate, describe any proposed changes to the Articles of Association and, if applicable, set out the text of those changes affecting the object or form of the Company.

If all the Shareholders are present or represented at a General Meeting and if they state that they have been duly informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice.

Art. 20. Attendance - Representation. All Shareholders are entitled to attend and speak at any General Meeting.

A Shareholder may act at any General Meeting by appointing in writing, transmitted by any means of communication allowing for the transmission of a written text, another person who need not be a Shareholder himself, as a proxy holder.

Art. 21. Vote. At any General Meeting other than a General Meeting convened for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, as the case may be, to the quorum and majority rules set for the amendment of the Articles of Association, resolutions shall be adopted by Shareholders representing more than $\frac{1}{2}$ (half) of the share capital. If such majority is not reached at the first meeting (or consultation in writing), the Shareholders shall be convened (or consulted) a second time and resolutions shall be adopted, irrespective of the number of shares represented, by a simple majority of votes cast.

At any General Meeting, convened in accordance with the Articles of Association or the Companies Act, for the purpose of amending the Articles of Association of the Company or voting on resolutions whose adoption is subject to the quorum and majority requirements of an amendment to the Articles of Association, the majority requirements shall be a majority of Shareholders in number representing at least $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the share capital. The nationality of the Company can only be changed by unanimous vote, subject to the provisions of the Companies Act.

Art. 22. Minutes. The minutes of the General Meeting shall be signed by the Shareholders present and may be signed by any Shareholders or proxies of Shareholders, who so request.

The resolutions adopted by the single Shareholder shall be documented in writing and signed by the single Shareholder.

Copies or extracts of the written resolutions adopted by the Shareholder(s) as well as of the minutes of the General Meeting to be produced in judicial proceedings or otherwise may be signed by the sole Manager or by any 2 (two) Managers acting jointly if more than one Manager has been appointed.

Chapter VI. Financial year, Financial statements, Distribution of profits

Art. 23. Financial Year. The Company's financial year begins on the first day of April of a given year and ends on the thirty-first day of March of the following year (the "Financial Year").

Art. 24. Adoption of Financial Statements. At the end of each Financial Year, the accounts are closed and the Manager (s) draw up an inventory of assets and liabilities, the balance sheet and the profit and loss account, in accordance with the Laws.

The annual statutory and/or consolidated accounts are submitted to the Shareholder(s) for approval.

Each Shareholder or its representative may peruse these financial documents at the registered office of the Company. If the Company is composed of more than 25 (twenty-five) Shareholders, such right may only be exercised within a time period of 15 (fifteen) calendar days preceding the date set for the annual General Meeting.

Art. 25. Distribution of Profits. From the annual net profits of the Company, at least five per cent (5%) shall each year be allocated to the reserve required by law (the "Legal Reserve"). That allocation to the Legal Reserve will cease to be required as soon and as long as the Legal Reserve amounts to ten per cent (10%) of the issued capital of the Company.

After allocation to the Legal Reserve, the Shareholder(s) shall determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of by allocating the whole or part of the remainder to a reserve or to a provision, by carrying it forward to the next following financial year or by distributing it, together with carried forward profits, distributable reserves or share premium to the Shareholder(s), each share entitling to the same proportion in such distributions.

In any year in which the Company resolves to make dividend distributions, drawn from net profits and from available reserves derived from retained earnings, including any share premium, the amount allocated to this effect shall be distributed in the following order of priority:

- First, the holders of Class A Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point sixty per cent (0.60%) of the nominal value of the Class A Shares held by them, then,
- the holders of Class B Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty-five per cent (0.55%) of the nominal value of the Class B Shares held by them, then,
- the holders of Class C Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point fifty per cent (0.50%) of the nominal value of the Class C Shares held by them, then,
- the holders of Class D Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty-five per cent (0.45%) of the nominal value of the Class D Shares held by them, then,
- the holders of Class E Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point forty per cent (0.40%) of the nominal value of the Class E Shares held by them, then,
- the holders of Class F Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty-five per cent (0.35%) of the nominal value of the Class F Shares held by them, then
- the holders of Class G Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point thirty per cent (0.30%) of the nominal value of the Class G Shares held by them, then
- the holders of Class H Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty-five per cent (0.25%) of the nominal value of the Class H Shares held by them, then
- the holders of Class I Shares shall be entitled to receive dividend distributions with respect to such year in an amount of zero point twenty per cent (0.20%) of the nominal value of the Class I Shares, and then,
- the holders of Class J Shares shall be entitled to receive the remainder of any dividend distribution.

Should the whole last outstanding class of shares (by alphabetical order, e.g. Class J Shares) have been cancelled following its redemption, repurchase or otherwise at the time of the distribution, the remainder of any dividend distribution shall then be allocated to the preceding last outstanding class of shares in the reverse alphabetical order (e.g. initially Class I Shares).

Subject to the conditions (if any) fixed by the Companies Act and in compliance with the foregoing provisions, the Manager(s) may pay out an advance payment on dividends to the Shareholders. The Manager(s) fix the amount and the date of payment of any such advance payment.

Chapter VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. The Company may be dissolved by a resolution of the Shareholder(s) adopted by half of the Shareholders holding $\frac{3}{4}$ (three quarters) of the share capital.

Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by the Manager(s) or such other persons (who may be physical persons or legal entities) appointed by the Shareholder(s), who will determine their powers and their compensation.

After payment of all the debts of and charges against the Company, including the expenses of liquidation, the net liquidation proceeds shall be distributed to the Shareholder(s) so as to achieve on an aggregate basis the same economic result as the distribution rules set out for dividend distributions.

Chapter VIII. Applicable law

Art. 27. Applicable Law. All matters not governed by the Articles of Association shall be determined in accordance with the Laws, in particular the Companies Act."

Sixth resolution

The Meeting resolves to amend the share register of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company to proceed on behalf of the Company to (i) the registration in the share register of the changes in the share capital of the Company and to see to any formalities in connection therewith and (ii) to proceed to any formalities in connection with the resolutions taken hereabove.

Statement - Costs

The expenses, costs, remunerations and charges in any form whatsoever, which shall be borne by the Company as a result of the present deed are estimated to be approximately EUR 7,000.- (seven thousand euro).

The undersigned notary who understands and speaks English, states herewith that on request of the above appearing parties, the present deed is worded in English, followed by a French version, at the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be prevailing.

Whereof, the present notarial deed is drawn in Luxembourg, on the year and day first above written.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the proxyholder of the appearing parties signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-cinquième jour du mois de mai.

Pardevant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg (Grand Duché de Luxembourg).

S'est tenue une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) des associés de 3i Investissement V.S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 9, rue Sainte Zithe, L-2763 Luxembourg, au capital social de EUR 12.500, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 129858 (la Société). La Société a été constituée le 25 mai 2007 en vertu d'un acte de Maître Martine Schaeffer publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°1852 du 31 août 2007. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte reçu par le notaire instrumentant, daté du 2 mars 2010, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations N°807 du 20 avril 2010.

Ont comparu:

(1) 3i Group plc, une société anonyme constituée sous le droit anglais, immatriculée sous le numéro 1142830, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i Group), représentée par son administrateur, 3i Investments plc (immatriculée sous le numéro 3975789) (3i Investments);

(2) 3i Europartners Va L.P., une société en commandite simple, immatriculée sous le numéro LP 11419 au Limited Partnerships Act 1907 ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i Europartners Va), représentée par son administrateur, 3i Investments;

(3) 3i Europartners Vb L.P., une société en commandite simple, immatriculée sous le numéro LP 11420 au Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i Europartners Vb), représentée par son administrateur, 3i Investments;

(4) 3i Buyouts 08-10A L.P., une société en commandite simple, immatriculée sous le numéro LP 012628 au Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i Buyouts 08-10A), représentée par son administrateur, 3i Investments;

(5) 3i Buyouts 08-10B L.P., une société en commandite simple, immatriculée sous le numéro LP 012829 au Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i Buyouts 08-10B), représentée par son administrateur, 3i Investments;

(6) 3i Buyouts 08-10C L.P., une société en commandite simple, immatriculée sous le numéro LP 012630 au Limited Partnerships Act 1907, ayant son siège social au 16 Palace Street, Londres SW1E 5JD (3i Buyouts 08-10C), représentée par son administrateur, 3i Investments;

(chacun étant nommé individuellement l'Associé et conjointement les Associés);

Les Associés sont tous représentés par Maître Olivier Too, avocat, ayant sa résidence professionnelle au Grand Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé. Les procurations, après avoir été paraphées ne varietur par le mandataire agissant pour le compte des parties comparantes et par le notaire instrumentaire, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées ensemble avec celui-ci.

Les Associés tels que représentés par le mandataire, ont requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I. Que les 1.250.000 (un million deux-cent cinquante mille) parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, représentant l'intégralité du capital social souscrit de la Société d'un montant de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros) sont dûment représentées à l'Assemblée, laquelle est donc régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points à l'ordre du jour;

II. Que l'ordre du jour de la présente Assemblée est libellé comme suit:

7. Renonciation aux formalités de convocation;

8. Autorisation et approbation de l'augmentation du capital social de la Société d'un montant de EUR 42.000 (quarante-deux mille euros), afin de le faire passer de son montant actuel à un montant de EUR 54.500 (cinquante-quatre mille cinq cents euros) au moyen de la création et de l'émission de 4.200.000 nouvelles parts sociales de la Société d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, avec prime d'émission;

9. Souscription et paiement de l'augmentation de capital social indiquée au point 2. ci-dessus au moyen d'un apport en espèces d'un montant de EUR 46.149.000;

10. Autorisation et approbation de la création et de l'émission de parts sociales alphabétiques;

11. Autorisation et approbation de la refonte des statuts de la Société afin de créer une section de définitions, afin d'y refléter l'émission des nouvelles parts sociales, la création des parts sociales alphabétiques et les dispositions relatives aux statuts de la Société qui s'y rapportent;

12. Autorisation de modifier le registre de parts sociales de la Société.

III. Qu'après délibération, l'Assemblée a pris à l'unanimité les résolutions suivantes:

Première résolution

L'intégralité du capital social de la Société étant représentée à la présente Assemblée, l'Assemblée décide de renoncer aux formalités de convocation, les Associés représentés à l'Assemblée se considérant comme dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui leur a été communiqué à l'avance.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de EUR 42.000 (quarante-deux mille euros) afin de le faire passer de son montant actuel de EUR 12.500 (douze mille cinq cents euros), à un montant nominal de EUR 54.500 (cinquante-quatre mille cinq cents euros) au moyen de la création et de l'émission de 4.200.000 (quatre millions deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune.

Troisième résolution

L'Assemblée accepte la souscription et la libération de l'augmentation de capital social de la manière suivante:

Intervention - Souscription - Paiement

Les personnes nommées ci-dessus, telles que représentées, déclarent souscrire à l'augmentation de capital social de la Société, effectuée au moyen de l'émission de 4.200.000 (quatre millions deux cent mille) parts sociales d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune et les libérer entièrement pour un montant nominal total de EUR 42.000 (quarante-deux mille euros) au moyen d'un apport en numéraire d'un montant total de EUR 46.149.000 (quarante-six millions cent quarante-neuf mille euros).

Ces apports sont effectués et alloués comme suit:

| Associés | Apport | Capital social représenté | Prime d'émission | Nombre de parts sociales émises |
|---------------------------------|----------------|---------------------------|------------------|---------------------------------|
| 3i Buyouts 08-10A LP | €12.239.288,79 | €11.712,39 | €12.227.576,40 | 1.171.239 |
| 3i Buyouts 08-10B LP | €1.287.614,37 | €1.229,07 | €1.286.385,30 | 122.907 |
| 3i Buyouts 08-10C LP | €2.870.602,77 | €2.747,37 | €2.867.855,40 | 274.737 |
| 3i Group plc | €336.903,97 | €322,87 | €336.581,10 | 32.287 |
| 3i Europartners Va LP | €13.950.471,51 | €12.325,41 | €13.938.146,10 | 1.232.541 |
| 3i Europartners Vb LP | €15.464.118,59 | €13.662,89 | €15.450.455,70 | 1.366.289 |
| Total | €46.149.000 | €42.000 | €46.107.000,00 | 4.200.000 |

Le montant de l'apport en numéraires est immédiatement à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en a été attesté au notaire instrumentaire au moyen d'un certificat de blocage (le Certificat de Blocage).

L'Assemblée décide d'émettre et par la présente émet 4.200.000 nouvelles parts sociales aux Associés, dans les proportions décrites dans le tableau ci-dessus.

Quatrième résolution

L'Assemblée reconnaît qu'il est prévu de diviser les 5.450.000 parts sociales, d'une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro) chacune, actuellement émises par la Société en 10 (dix) catégories de parts sociales alphabétiques (les Parts Sociales Alphabétiques).

L'Assemblée décide de créer et d'émettre les Parts Sociales Alphabétiques et de procéder à la reclassification de l'entière des parts sociales émises par la Société comme suit:

- 5.000.000 parts sociales sont reclassées en 5.000.000 parts sociales de Catégorie A;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie B;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie C;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie D;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie E;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie F;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie G;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie H;
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie I; et
- 50.000 parts sociales sont reclassées en 50.000 parts sociales de Catégorie J.

En conséquence de la reclassification ci-dessus en Parts Sociales Alphabétiques, l'actionnariat de la Société se compose dorénavant comme suit:

| Catégorie de parts sociales | Total | 3i Buyouts 08-10A LP | 3i Buyouts 08-10B LP | 3i Buyouts 08-10C LP | 3i Group plc | 3i Europartners Va LP | 3i Europartners Vb LP |
|-----------------------------|-----------|----------------------|----------------------|----------------------|--------------|-----------------------|-----------------------|
| Catégorie A | 5.000.000 | 1.260.993 | 132.453 | 295.781 | 34,745 | 1.553.719 | 1.722.309 |
| Catégorie B | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Catégorie C | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Catégorie D | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Catégorie E | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |

75805

| | | | | | | | |
|-----------------------|-----------|-----------|---------|---------|--------|-----------|-----------|
| Catégorie F | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Catégorie G | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Catégorie H | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Catégorie I | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Catégorie J | 50.000 | 20.483 | 2.178 | 4.801 | 560 | 10.424 | 11.554 |
| Total | 5.450.000 | 1.445.340 | 152.055 | 338.990 | 39.785 | 1.647.535 | 1.826.295 |

Cinquième résolution

En conséquence de ce qui précède, l'Assemblée décide de reformuler et renuméroter les Statuts dans leur intégralité, de sorte qu'ils auront dorénavant la teneur suivante:

STATUTS COORDONNÉS DE 3I INVESTISSEMENT V SARL
"STATUTS DE 3I INVESTISSEMENT V SARL"

Chapitre I^{er} . Définitions

Statuts désigne les statuts de la Société, tels que modifiés le cas échéant;

Montant Disponible désigne le montant total des bénéfices nets de la Société (y compris les bénéfices reportés) dans la mesure où les Associés auraient eu droit à des distributions de dividendes conformément aux dispositions des Statuts, augmentés (i) des réserves librement distribuables (y compris, pour éviter toute ambiguïté, la réserve de prime d'émission) et (ii) le cas échéant, du montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à racheter/annuler, mais diminués (i) des pertes (y compris les pertes reportées) et (ii) des sommes à placer dans la ou les réserves conformément aux prescriptions du Droit ou aux Statuts, chaque fois de la manière indiquée dans les Comptes Intérimaires concernés (sans double comptage, pour éviter toute ambiguïté) afin que:

$$AA = (NP + P + CR) - (L + LR)$$

Sachant que:

AA= Montant Disponible

NP= bénéfice net (y compris les bénéfices reportés)

P= réserves librement distribuables (réserves de primes d'émission incluses)

CR = montant de la réduction du capital social et de la réduction de la réserve légale relatif à la Catégorie de Parts Sociales à annuler

L= pertes (y compris les pertes reportées)

LR = sommes à placer dans la ou les réserves conformément au Droit ou aux Statuts.

Conseil de Gérance désigne le conseil de gérance de la Société, tel que nommé à la date considérée;

Jour Ouvré désigne un jour (autre qu'un samedi ou un dimanche) où les banques sont normalement ouvertes au Luxembourg;

Valeur d'Annulation par Part Sociale désigne le Montant Total d'Annulation à appliquer à la Catégorie de Parts Sociales à racheter et annuler, divisé par le nombre de Parts Sociales en circulation dans cette Catégorie de Parts Sociales;

Président a le sens qui lui donné à l'article 12;

Catégorie de Parts Sociales désigne l'intégralité d'une catégorie de Parts Sociales de la Société;

Loi sur les Sociétés désigne la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales en date du 10 août 1915, telle que modifiée;

Société désigne 3i Investissement V S.à r.l.;

Exercice Social a le sens qui lui donné à l'article 23;

Assemblées Générales désigne les assemblées générales des Associés de la Société; Assemblée Générale désigne l'une d'entre elles;

Comptes Intérimaires désigne les comptes intérimaires de la Société, à la Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires concernée;

Date d'Arrêté des Comptes Intérimaires désigne une date qui tombe au moins huit (8) jours avant la date de rachat et d'annulation d'une Catégorie de Parts Sociales;

Droit désigne le droit en vigueur au Grand-duché de Luxembourg;

Réserve Légale a le sens qui lui donné à l'article 25;

Luxembourg désigne le Grand-duché de Luxembourg;

Gérants désigne tout membre du Conseil de Gérance; et Gérant désigne l'un d'entre eux;

Secrétaire a le sens qui lui donné à l'article 12;

Associés désigne une personne détenant des Parts Sociales ou au profit de laquelle des Parts Sociales sont transférées ou émises à une date donnée (à l'exclusion de la Société) conformément aux dispositions des Statuts; et Associé désigne l'un d'entre eux;

Parts Sociales désigne l'ensemble des parts sociales émises composant le capital social de la Société à une date donnée;
Montant Total d'Annulation désigne le montant fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale sur le fondement des Comptes Intérimaires concernés. Le Montant Total d'Annulation est le Montant Disponible total de la Catégorie de Parts Sociales concernée au moment de l'annulation, sauf résolution contraire de l'Assemblée Générale délibérant comme en matière de modification des Statuts, sous réserve, cependant, que le Montant Total d'Annulation ne dépasse jamais ce Montant Disponible.

Chapitre II. - Forme sociale, Dénomination, Siège social, Objet, Durée

Art. 1^{er}. Forme sociale et Dénomination. Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination de "3i Investissement V S.à r.l." qui sera régie par le Droit et en particulier la Loi sur les Sociétés et les Statuts.

La Société peut comprendre un seul Associé, détenteur de l'intégralité des Parts Sociales ou plusieurs Associés dont le nombre est plafonné à quarante (40) Associés.

Art. 2. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg Ville.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-duché de Luxembourg par une résolution du ou des Gérants.

La Société peut créer des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger par voie de résolution du ou des Gérants.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège de la Société ou la communication aisée entre le siège et des personnes à l'étranger, se produiront ou seront imminents, la Société pourra provisoirement transférer le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Cette mesure provisoire n'aura aucun effet sur la nationalité de la Société, qui, nonobstant le transfert provisoire de siège, restera une société régie par la Loi sur les Sociétés, et, sera accomplie et notifiée aux personnes intéressées par le ou les Gérants.

Art. 3. Objet social. La Société pourra accomplir toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations au Luxembourg et dans des sociétés étrangères, sous quelle que forme que ce soit, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

La Société pourra affecter ses fonds à la création, la gestion, le développement et la cession de ses actifs; à l'acquisition, l'investissement dans et la cession de tout type de biens, corporels ou incorporels, mobiliers ou immobiliers dont notamment (sans que cette liste soit exhaustive) son portefeuille de titres de quelque origine que ce soit; pour participer à la création, l'acquisition, au développement et au contrôle de toute entreprise; pour acquérir, par voie de prise de participation, souscription, prise ferme ou option, des titres, les céder par voie de vente, transfert, échange ou autre et les développer.

La Société peut emprunter sous toutes formes excepté sous la forme d'une offre publique, et, procéder à l'émission, dans le cadre d'un placement privé seulement, de billets, obligations, titres obligataires et tout type de titres de créance sous forme nominative, sous réserve des restrictions de transfert. La Société peut prêter des fonds – y compris les produits d'emprunts et/ou d'émissions de titres de créances -- à ses filiales ou sociétés affiliées.

La Société peut accorder des garanties et constituer des sûretés en faveur des tiers pour garantir ses obligations et les obligations des sociétés dans lesquelles elle a une participation ou un intérêt direct ou indirect et aux sociétés qui appartiennent au même groupe de sociétés que la Société et peut apporter son assistance à ces sociétés, y compris (sans que cette liste soit exhaustive) une assistance en matière de gestion et développement de ces sociétés et de leur portefeuille, un concours financier, des prêts, avances ou garanties. La Société peut céder, créer un nantissement, un privilège ou une sûreté sur, tout ou partie de ses actifs.

La Société peut accomplir toutes les opérations commerciales, industrielles, financières, mobilières ou immobilières qui sont directement ou indirectement liées à son objet social ou qui sont utiles au développement de celui-ci.

Art. 4. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Elle peut être dissoute à tout moment par résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité prévues par la Loi sur les Sociétés ou les Statuts, selon le cas, d'après l'article 29 des Statuts.

Chapitre III. Capital social et Parts sociales

Art. 5. Capital social émis. Le capital social émis de la Société est fixé à vingt EUR 54.500 (cinquante-quatre mille cinq cents euros) représenté par 5.450.000 (cinq millions quatre cent cinquante mille) Parts Sociales ayant chacune une valeur nominale de EUR 0,01 (un centime d'euro), divisées en:

- 5.000.000 (cinq millions) de Parts Sociales de catégorie A (les "Parts Sociales de Catégorie A"), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie B (les "Parts Sociales de Catégorie B"), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie C (les "Parts Sociales de Catégorie C"), intégralement souscrites et libérées;

- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie D (les “Parts Sociales de Catégorie D”), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie E (les “Parts Sociales de Catégorie E”), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie F (les “Parts Sociales de Catégorie F”), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie G (les “Parts Sociales de Catégorie G”), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie H (les “Parts Sociales de Catégorie H”), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie I (les “Parts Sociales de Catégorie I”), intégralement souscrites et libérées;
- 50.000 (cinquante mille) Parts Sociales de catégorie J (les “Parts Sociales de Catégorie J”), intégralement souscrites et libérées;

Les droits et obligations attachés aux Parts Sociales sont identiques, sauf disposition contraire des Statuts ou de la Loi sur les Sociétés.

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

Art. 6. Parts Sociales.

Section 1.: Parts Sociales

Envers la Société, chacune des Parts Sociales est indivisible.

Les codétenteurs de Parts Sociales doivent être représentés envers la Société par un représentant unique, choisi ou non parmi eux.

En cas d'Associé unique, ce dernier peut céder librement ses Parts Sociales.

En cas de pluralité d'Associés, les Parts Sociales peuvent être librement cédées entre Associés. Cependant, les Parts Sociales pourront être cédées à des cessionnaires n'ayant pas la qualité d'Associés seulement avec l'accord des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Sans préjudice du droit de la Société de racheter les Parts Sociales composant une ou plusieurs catégories dans le seul but de les annuler, les Parts Sociales d'une catégorie peuvent être cédées – que ce soit à un Associé existant ou à un nouvel Associé – seulement en même temps que le nombre proportionnel de Parts Sociales de chaque autre Catégorie de Parts Sociales détenues par l'Associé cédant.

La cession des Parts Sociales doit être établie par acte notarié ou acte sous seing privé. Cette cession sera opposable à la Société et aux tiers à condition d'en donner notification à la Société ou qu'elle soit acceptée par la Société, en application de l'article 190 de la Loi sur les Sociétés et de l'article 1690 du Code civil luxembourgeois.

Le fait d'être propriétaire d'une Part Sociale vaut acceptation tacite des Statuts et des résolutions valablement adoptées par le ou les Associés.

Section 2. Prime d'émission

En sus du capital social émis, un compte de prime d'émission peut être créé sur lequel seront versées les éventuelles primes d'émission payées sur les Parts Sociales en sus de leur valeur nominale. Les sommes figurant au crédit du compte de prime d'émission peuvent être utilisées pour financer les Parts Sociales que la Société souhaiterait racheter à son ou ses Associés, pour compenser d'éventuelles pertes nettes réalisées, faire des distributions à leur profit sous forme de dividende ou affecter des sommes d'argent à la Réserve Légale.

Section 3. Partage des bénéfices

Les bénéfices que la Société peut décider de distribuer sont alloués de la manière décrite à l'article 28 au cours d'un exercice où l'Assemblée Générale décide de procéder à une distribution de dividendes.

Section 4. Droits de vote

Chaque Part Sociale confère une voix à son détenteur s'agissant de toutes les questions ouvertes au vote des Associés.

Section 5. Rachat de Parts Sociales

Le capital social de la Société peut être réduit par le rachat et l'annulation de l'intégralité d'une ou plusieurs Catégories de Parts Sociales, étant précisé cependant que la Société ne peut, en aucun cas, acheter et annuler les Parts Sociales de Catégorie A. En cas de rachats et annulations de Catégories de Parts Sociales, ces annulations et rachats seront effectués dans l'ordre suivant:

- (i) Parts Sociales de Catégorie J;
- (ii) Parts Sociales de Catégorie I;

- (iii) Parts Sociales de Catégorie H;
- (iv) Parts Sociales de Catégorie G;
- (v) Parts Sociales de Catégorie F;
- (vi) Parts Sociales de Catégorie E;
- (vii) Parts Sociales de Catégorie D;
- (viii) Parts Sociales de Catégorie C; et
- (ix) Parts Sociales de Catégorie B;

En cas de réduction du capital social par rachat et annulation d'une Catégorie de Parts Sociales (dans l'ordre prévu ci-dessus), chaque Catégorie de Parts Sociales donne à ses détenteurs le droit (proportionnellement à leur participation dans la Catégorie de Parts Sociales concernée) à une fraction du Montant Total d'Annulation fixé par le Conseil de Gérance et approuvé par l'Assemblée Générale, et, la Société verse aux détenteurs des Parts Sociales de la Catégorie de Parts Sociales rachetée et annulée un montant égal à la Valeur d'Annulation par Part Sociale pour chaque Part Sociale de la Catégorie de Parts Sociales concernée qu'ils détenaient et qui a été annulée.

La Société peut racheter ses propres Parts Sociales dans les limites prescrites par la Loi sur les Sociétés.

Art. 7. Augmentation et Réduction du capital social. Le capital social émis de la Société peut être augmenté ou réduit en une ou plusieurs occasions par voie de résolution du ou des Associés, adoptée conformément aux règles de quorum et de majorité requises par les Statuts ou, selon le cas, la Loi sur les Sociétés, en matière de modification des Statuts.

Art. 8. Incapacité, Faillite ou Insolvabilité d'un Associé. La Société ne sera pas mise en liquidation suite à l'incapacité, la faillite, l'insolvabilité ou la survenance de tout événement comparable concernant un ou plusieurs Associés.

Chapitre IV. Gérants et Commissaires aux comptes

Art. 9. Gérants. La Société est gérée par un ou plusieurs Gérants, Associés ou non.

Si la Société compte deux (2) Gérants, ils gèrent conjointement la Société.

Si la Société compte plus de deux (2) Gérants, ils constituent ensemble le Conseil de Gérance.

Les Gérants sont nommés, révoqués et remplacés par décision de l'Assemblée Générale adoptée par les Associés détenant plus de la moitié du capital social, qui fixeront leur nombre et la durée de leur mandat. Les Gérants sont rééligibles et peuvent être révoqués à tout moment, y compris ad nutum, par une résolution du ou des Associés.

Le ou les Associés ne prennent pas part à, ni n'interfèrent dans, la gestion de la Société.

Art. 10. Pouvoirs des Gérants. Le Conseil de Gérance, ou le cas échéant, le Gérant Unique a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par les Statuts ou par la Loi sur les Sociétés à l'Assemblée Générale ou au(x) commissaire(s) aux comptes sont du ressort du Conseil de Gérance ou, le cas échéant, du Gérant Unique.

Art. 11. Délégation de pouvoirs - Représentation de la Société. Le Conseil de Gérance ou, le cas échéant, le Gérant Unique, peut déléguer des pouvoirs spéciaux, ou, confier des tâches temporaires ou permanentes aux personnes ou comités choisis par ses soins.

Le Conseil de Gérance, ou selon le cas, le Gérant Unique, pourra désigner un délégué à la gestion journalière, associé ou non ou membre du Conseil de Gérance ou non, qui aura tout pouvoir afin d'agir pour le compte de la société pour tout ce qui concerne la gestion journalière et les activités de la Société.

La Société sera engagée envers les tiers par la signature individuelle du Gérant Unique ou la signature individuelle d'un Gérant en cas de pluralité de Gérants.

Art. 12. Réunions du Conseil de Gérance. En cas de constitution d'un Conseil de Gérance, les règles suivantes s'appliquent:

Le Conseil de Gérance peut nommer un président choisi parmi ses membre (le "Président"). Il peut aussi nommer un Secrétaire (Gérant ou non) qui sera chargé de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil de Gérance (le "Secrétaire").

Le Conseil de Gérance se réunit sur convocation du Président ou par deux autres membres quelconques du Conseil de Gérance.

Le Président préside chacune des réunions du Conseil de Gérance, étant précisé qu'en son absence, le Conseil de Gérance peut nommer un autre membre du Conseil de Gérance en tant que président pro tempore, par un vote à la majorité des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Sauf en cas d'urgence ou d'accord préalable de tous les Gérants habilités à participer à la réunion, chaque réunion du Conseil de Gérance sera convoquée par voie de convocation écrite respectant un préavis minimum de (3) Jours Ouvrés, adressée par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit. L'avis de convocation indique la date, l'heure et le lieu de la réunion ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui y sont portées. Chaque membre du Conseil de Gérance peut renoncer aux formalités de convocation sous réserve de justifier dûment de son

accord à ce titre. Aucun avis de convocation n'est requis pour les réunions tenues aux dates, heures et lieux indiqués dans un calendrier de réunions préalablement adopté par résolution du Conseil de Gérance.

Les réunions du Conseil de Gérance sont tenues au Luxembourg ou en tout autre lieu que le Conseil de Gérance pourra déterminer à un moment donné.

Un Gérant peut se faire représenter à une réunion du Conseil de Gérance en désignant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant la communication d'un texte écrit) un autre Gérant en tant que mandataire. Un Gérant peut représenter un ou plusieurs membres du Conseil de Gérance.

Le quorum du Conseil de Gérance sera composé d'au moins la moitié (1/2) des Gérants en fonction, présents ou représentés.

Chaque décision sera adoptée à la majorité des voix des Gérants présents ou représentés à la réunion concernée.

Un ou plusieurs Gérants peuvent participer à une réunion par voie de conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant aux personnes participant à la réunion de communiquer simultanément entre eux, ce qui vaudra participation en personne à cette réunion.

Une décision écrite, signée par tous les Gérants, produit les mêmes effets qu'une décision adoptée lors d'une réunion du Conseil de Gérance, dûment convoquée et tenue. Cette décision peut résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Gérants. De telles résolutions écrites sont considérées comme ayant été prises au Luxembourg.

Le lieu d'administration effective de la Société est situé à Luxembourg. En principe, toutes les activités relatives à l'administration de la Société seront effectuées à ou depuis Luxembourg.

Art. 13. Résolutions des Gérants. Les résolutions du ou des Gérants sont constatées dans le procès-verbal de la réunion du Conseil de Gérance qui sera signé par le Président de la réunion et le Secrétaire (le cas échéant), ou par deux Gérants quelconques. Les éventuelles procurations seront jointes au procès-verbal concerné.

Les copies ou extraits des résolutions écrites ou le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Art. 14. Responsabilité des Gérants - Indemnisation. Un Gérant n'accepte, du fait de l'exercice de ses fonctions, aucune obligation personnelle au titre des engagements pris pour le compte de la Société, tant que lesdits engagements sont conformes aux Statuts ainsi qu'aux dispositions en vigueur de la Loi sur les Sociétés.

Le ou les Gérants sont seulement responsables en ce qui concerne l'exécution de leurs fonctions.

Art. 15. Commissaires aux comptes. Sauf si la Loi sur les Sociétés prévoit que les comptes annuels statutaires et/ou comptes consolidés de la Société doivent être révisés par un réviseur d'entreprises indépendant, les opérations de la Société et sa situation financière (y compris, plus particulièrement, ses livres et comptes) peuvent ou, dans les cas prévus par la loi, doivent être révisées par un ou plusieurs commissaires aux comptes, Associés ou non.

Les commissaires aux comptes ou réviseurs d'entreprises indépendants, le cas échéant, sont nommés par le ou les Associés qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat. Ils sont rééligibles et révocables à tout moment, y compris ad nutum, par résolution du ou des Associés, sauf dans les cas où le réviseur d'entreprises indépendant peut, en application de la Loi sur les Sociétés, seulement être révoqué pour cause sérieuse.

Chapitre V. - Associés

Art. 16. Pouvoirs des Associés. Le ou les Associés ont les pouvoirs qui leur sont conférés par les Statuts et la Loi sur les Sociétés. L'Associé unique exerce les pouvoirs incombant à l'Assemblée Générale.

L'Assemblée Générale régulièrement constituée représente l'universalité des Associés.

Art. 17. Assemblée Générale Annuelle. L'Assemblée Générale annuelle se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre lieu au sein de la commune de son siège social, tel que spécifié dans l'avis de convocation à l'assemblée.

Art. 18. Autres Assemblées Générales. Si la Société a plusieurs Associés, sans toutefois dépasser vingt-cinq (25) Associés, les résolutions des Associés peuvent être prises par écrit. Les résolutions écrites peuvent résulter d'un seul et même document ou de plusieurs documents distincts de contenu identique, chacun étant signé par un ou plusieurs Associés. En cas d'envoi de ces résolutions écrites par le ou les Gérants à ou aux Associés en vue de leur adoption, les Associés ont l'obligation -- dans le délai de quinze (15) jours calendaires à compter de l'envoi du texte des propositions de résolutions -- d'exprimer leur vote écrit en retournant ces résolutions par tout moyen de communication permettant de transmettre un texte écrit. Les règles de quorum et de majorité applicables à l'adoption des résolutions par l'Assemblée Générale s'appliquent mutatis mutandis à l'adoption des résolutions écrites.

Chaque Assemblée Générale, y compris l'Assemblée Générale annuelle, se tiendra au siège social de la Société ou en tout autre endroit du Luxembourg.

Art. 19. Convocation des Assemblées Générales. Sauf en cas d'Associé unique, les Associés peuvent aussi se réunir en Assemblée Générale sur convocation conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, du ou des Gérants, ou,

par le ou le(s) commissaire(s) aux comptes (le cas échéant), ou, par un groupe d'Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

Les convocations envoyées aux Associés indiqueront le lieu, la date et l'heure de l'assemblée, ainsi que l'ordre du jour et la nature des questions qui feront l'objet des délibérations. L'ordre du jour de l'Assemblée Générale spécifie également, le cas échéant, toute proposition de modification des Statuts et, le cas échéant, inclut le texte des changements concernant l'objet social ou la forme sociale de la Société.

Chaque fois que tous les Associés sont présents ou représentés à une Assemblée Générale et qu'ils déclarent avoir eu connaissance de l'ordre du jour soumis à leurs délibérations, l'assemblée peut avoir lieu sans convocation préalable.

Art. 20. Présence et représentation. Chaque Associé peut participer et prendre la parole à une Assemblée Générale.

Un Associé peut agir à l'Assemblée Générale en nommant par écrit (transmis par tout moyen de communication permettant de communiquer un texte écrit) une autre personne qui n'a pas besoin d'être Associé, en qualité de mandataire.

Art. 21. Vote. Les résolutions de l'Assemblée Générale en dehors des Assemblées Générales convoquées en vue de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts selon le cas -- sont adoptées par les Associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte lors de la première réunion (ou consultation écrite), les Associés sont convoqués (ou consultés) une deuxième fois et les résolutions sont adoptées, quel que soit le nombre d'Associés représentés, à la majorité simple des voix exprimées.

Les résolutions d'une Assemblée Générale -- convoquée conformément aux Statuts ou à la Loi sur les Sociétés, aux fins de modifier les Statuts de la Société ou de voter des résolutions dont l'adoption est soumise à des règles de quorum et de majorité applicables en matière de modification des Statuts -- sont adoptées à la majorité des Associés représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social. La nationalité de la Société peut seulement être modifiée à l'unanimité des Associés, sous réserve des dispositions de la Loi sur les Sociétés.

Art. 22. Procès-verbaux. Le procès-verbal de l'Assemblée Générale est signé par les Associés présents et peut être signé par les Associés ou représentants des Associés qui en font la demande.

Les résolutions adoptées par l'Associé unique sont constatées par des procès-verbaux signés par l'Associé unique.

Les copies ou extraits des résolutions écrites adoptées par le ou les Associés, ainsi que le procès-verbal de l'Assemblée Générale à produire en justice ou à un autre titre, sont signés par le Gérant unique ou par deux (2) Gérants agissant conjointement en cas de pluralité de Gérants.

Chapitre VI. Exercice social, Comptes annuels, Répartition des bénéfices

Art. 23. Exercice Social. L'Exercice Social de la Société commence le premier jour du mois d'avril et se termine le trente et un mars de l'année suivante (l'Exercice Social).

Art. 24. Adoption des comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'Exercice Social, les comptes sont clôturés et le(s) Gérant(s) dressent un inventaire de l'actif et du passif, le bilan et le compte de profits et pertes, conformément au Droit.

Les comptes annuels statutaires et/ou consolidés sont soumis à l'approbation du ou des Associés.

Chaque Associé ou son représentant peut consulter les documents financiers au siège social de la Société. Si la Société comprend plus de vingt-cinq (25) Associés, ce droit peut seulement être exercé dans les quinze (15) jours calendaires précédant la date de l'Assemblée Générale annuelle.

Art. 25. Répartition des bénéfices. Le bénéfice net annuel de la Société est affecté à concurrence d'au moins cinq pour cent (5 %) à la formation ou l'alimentation de la réserve requise par la loi (la "Réserve Légale"). Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social émis de la Société.

A l'issue de l'affectation à la Réserve Légale, le ou les Associés décident du mode d'affectation du solde du bénéfice net annuel en allouant tout ou partie du solde à la constitution d'une réserve ou d'une provision, en reportant cette somme sur l'exercice social qui suit ou en la distribuant, ainsi que du report à nouveau, des réserves distribuables ou de la prime d'émission à ou aux Associés, chaque Part Sociale conférant les mêmes droits dans le cadre de ces distributions.

Si, au titre d'un exercice, la Société décide de distribuer des dividendes, prélever une somme sur le bénéfice net ou les réserves disponibles résultant des résultats mis en réserve (y compris la prime d'émission), la somme affectée à ce titre sera distribuée selon l'ordre de priorité suivant:

- Premièrement, les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie A sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule soixante pour-cent (0,60 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie A qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie B sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante-cinq pour-cent (0,55 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie B qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie C sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule cinquante pour-cent (0,50 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie C qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie D sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante-cinq pour-cent (0,45 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie D qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie E sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule quarante pour-cent (0,40 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie E qu'ils détiennent; ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie F sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente-cinq pour-cent (0,35 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie F qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie G sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule trente pour-cent (0,30 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie G qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie H sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt-cinq pour-cent (0,25 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie H qu'ils détiennent; ensuite

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie I sont habilités à recevoir des distributions de dividendes pour l'exercice en question, à hauteur de zéro virgule vingt pour-cent (0,20 %) de la valeur nominale des Parts Sociales de Catégorie I; et ensuite,

- les détenteurs des Parts Sociales de Catégorie J sont habilités à recevoir le solde de toute distribution de dividendes.

Dans l'hypothèse où la totalité de la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation (par ordre alphabétique, c'est-à-dire les Parts Sociales de Catégorie J) aurait été annulée suite au remboursement, au rachat ou à un autre titre au moment de la distribution, le solde de toute distribution de dividendes sera affecté à la dernière Catégorie de Parts Sociales en circulation qui précède dans l'ordre inverse à l'ordre alphabétique (par exemple: initialement les Parts Sociales de Catégorie I).

Sous réserve des conditions (le cas échéant) prescrites par la Loi sur les Sociétés et conformément aux dispositions qui précèdent, le ou les Gérants sont autorisés à verser des acomptes sur dividendes aux Associés. Le ou les Gérants fixent le montant et la date de paiement de ces acomptes sur dividendes.

Chapitre VII. Dissolution, Liquidation

Art. 26. Dissolution, Liquidation. La Société peut être dissoute par résolution du ou des Associés adoptée par la moitié des Associés détenant les trois quarts (3/4) du capital social.

En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera conduite par le ou les Gérants ou toutes autres personnes (personnes physiques ou personnes morales) nommées par le ou les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunération.

Après avoir réglé l'ensemble des dettes et passifs de la Société (y compris les frais de liquidation), le boni net de liquidation sera distribué à ou aux Associés de sorte qu'un résultat identique à celui fixé par les règles de distribution prévues pour les versements de dividendes soit atteint sur une base globale.

Chapitre VIII. Droit applicable

Art. 27. Droit applicable. Pour toutes les questions qui ne sont pas régies par les Statuts, il est fait référence au Droit et en particulier à la Loi sur les Sociétés."

Sixième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des parts sociales de la Société afin d'y refléter les modifications qui précèdent et accorde pouvoir et autorité à tout gérant de la Société afin de procéder pour le compte de la Société à (i) l'inscription au registre des parts sociales des modifications du capital social de la Société et de procéder à toutes formalités y relatives, et (ii) d'accomplir toute formalité relative aux résolutions prises ci-dessus.

Estimation des frais

Le montant total des dépenses, frais rémunérations et charges, de toute forme, qui seront supportés par la Société en conséquence du présent acte est estimé à environ EUR 7.000.- (sept mille euros).

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, déclare qu'à la requête des parties comparantes, le présent acte est établi en Anglais, suivi d'une version française. A la requête de ces mêmes parties comparantes, et en cas de divergences entre la version anglaise et française, la version anglaise prévaudra.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire des parties comparantes, ledit mandataire a signé le présent acte original avec nous, le notaire.

Signé: O. TOO et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 1^{er} juin 2010. Relation: LAC/2010/24113. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur (signé): F. SANDT.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010082335/979.

(100092949) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 30 juin 2010.

BT Securities S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 47, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 102.600.

Extrait sincère et conforme du procès-verbal de l'Assemblée Générale Annuelle tenue de manière extraordinaire à Luxembourg le 7 juin à 15:00 heures.

Il résulte dudit procès-verbal que:

1. Le mandat de Matthijs BOGERS en tant qu'administrateur de la Société, avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, L-2249 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée.

2. Le mandat de Stéphane HEPINEUZE en tant qu'administrateur de la Société avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée

3. Le mandat de Kemal AKYEL en tant qu'administrateur de la Société avec adresse professionnelle au 47, Boulevard Royal, Grand-Duché de Luxembourg est reconduit pour une période de six ans avec effet à partir de la date de l'assemblée

4. Le mandat de European Trust Services (Luxembourg) S.à r.l., société de droit luxembourgeois, enregistrée auprès du registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 33065, ayant son siège social au 47, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg en tant que commissaire est reconduit pour une période de six ans

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

BT Securities S.A.

Représentée par M. Stéphane HEPINEUZE

Administrateur

Référence de publication: 2010073027/27.

(100085193) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Columbus S.à r.l., Société à responsabilité limitée (en liquidation).

Capital social: USD 20.000,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 20, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 128.264.

Extrait suite à la cession de parts sociales du 1^{er} juin 2010

Il résulte de la dissolution, en date du 1^{er} juin 2010, de la société Vespucci (Holdings) LLP ayant son siège social au 20-22 Bedford Row, Londres, WC1R 4JS, Royaume-Uni et enregistrée sous le numéro OC332146, associé unique de la Société que toutes les parts sociales de la Société ont été transférées à la société Vespucci Holdings S.à r.l. (en liquidation) ayant son siège social au 20 avenue Monterey L-2163 Luxembourg et enregistrée auprès du registre de commerce et des sociétés de Luxembourg sous le numéro B 133 524.

Par suite du transfert susmentionné, Vespucci Holdings S.à r.l. (en liquidation) est devenu l'associé unique de la Société détenant l'entièreté des 2,000,000 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010073037/21.

(100085247) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

LT Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 8, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 139.040.

—
Extrait de l'assemblée générale du 1^{er} juin 2010

Cession de parts sociales

L'Assemblée Générale des associés a autorisé les cessions de parts sociales suivantes qui ont eu lieu en date du 1^{er} juin 2010:

- Monsieur Marc VION a cédé 24 (vingt-quatre) parts sociales qu'il détenait à Monsieur Jean-Bernard VION né à Mont-Saint-Martin (France), le 6 juillet 1963, demeurant à 2 rue de Pange, F-57530 Colligny (France),

- Monsieur Marc VION, a cédé une part sociale qu'il détenait à Monsieur Raymond VION né à Libourne (France), le 6 avril 1940, demeurant à 9 rue de Sainte Geneviève, F-54430 Réhon (France).

Au terme de ces cessions de parts sociales, la répartition du capital de la société LT SERVICES S.à r.l. est la suivante:

- Monsieur Marc VION, demeurant à 17 Rue des Genêts

L-8447 Steinfort, détient 55 parts sociales

- Monsieur Jean-Bernard VION, demeurant à 2 rue de Pange,

F-57530 Colligny (France) détient 24 parts sociales

- Monsieur Gilles EDERT, demeurant à 45 Rue du Baumbusch,

L-8213 Mamer, détient 10 parts sociales

- Monsieur Pascal HERMAN, demeurant à 13A rue Saint-Antoine

F-55600 Montmedy (France) détient 10 parts sociales

- Monsieur Raymond VION, demeurant à 9 rue de Sainte Geneviève,

F-54430 Réhon (France), détient 1 part sociale

Total: cent parts sociales 100 parts sociales

Pouvoir de signature du Gérant

La société sera valablement engagée par la signature individuelle du gérant pour toute transaction inférieure à 15.000,00 € (quinze mille euros).

La société sera valablement engagée par la signature conjointe du gérant et d'un fondé de pouvoir pour toute transaction supérieure à 15.000,00 € (quinze mille euros).

Luxembourg, le 9 juin 2010.

Référence de publication: 2010072227/33.

(100085213) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Graciela Pailier Institut, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2240 Luxembourg, 8, rue Notre-Dame.

R.C.S. Luxembourg B 147.576.

—
EXTRAIT

En date du 10 juin 2010, Mme Toussaint Sabine née le 21/10/1975 à Dinant (B) demeurant 114 route de Luxembourg L-7373 HELMDANGE démissionne de ses fonctions de gérante.

Fait à Luxembourg le 10 juin 2010.

TOUSSAINT SABINE.

Référence de publication: 2010073148/11.

(100085365) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Hilcrest LX S.à r.l., Société à responsabilité limitée.
Siège social: L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.
R.C.S. Luxembourg B 153.814.

—
STATUTES

In the year two thousand and ten, on the twenty-second day of June.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing in Esch/Alzette.

THERE APPEARED:

1. Highfields Capital I LP, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 and its principal office at c/o Highfields Capital Management LP, John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, 59th Floor, Boston, MA 02116, duly filed with the Secretary of State of Delaware, Division of Corporations, under number 981120109 – 2860580, acting through its general partner, Highfields Associates LLC, a Delaware limited liability company,

here represented by:

Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,
by virtue of a proxy given under private seal on 16 June 2010, and

2. Highfields Capital II LP, a limited partnership formed under the laws of the State of Delaware, having its registered office at 615 South DuPont Highway, County of Kent, City of Dover, State of Delaware, 19901 and its principal office at c/o Highfields Capital Management LP, John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, 59th Floor, Boston, MA 02116, duly filed with the Secretary of State of Delaware, Division of Corporations, under number 981120119 – 2860583, acting through its general partner, Highfields Associates LLC, a Delaware limited liability company,

here represented by:

Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,
by virtue of a proxy given under private seal on 16 June 2010, and

3. Highfields Capital III L.P., a Cayman Islands exempted limited partnership (formerly named Highfields Capital Limited L.P.), having its registered office at c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Investor Services Department, Suite 3307, Gardenia Court, 45 Market Street, Camana Bay, P.O. Box 896, Grand Cayman, KY1-1130, Cayman Islands, registered with the Registrar of Limited Partnerships of Cayman Islands under number CT-16657, acting through its general partner, Highfields Associates LLC, a Delaware limited liability company,

here represented by:

Patrick CHANTRAIN, lawyer, residing professionally in L-1521 Luxembourg, 122 rue Adolphe Fischer,
by virtue of a proxy given under private seal on 16 June 2010.

The proxies, after having been signed "ne varietur" by the proxy holder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

Such appearing parties, represented as stated here above, have requested the undersigned notary, to state as follows the articles of association of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

Art. 1. Form. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) which will be governed by the laws pertaining to such an entity (hereafter the "Company"), and in particular the law dated 10th August, 1915, on commercial companies, as amended (hereafter the "Law"), as well as by the articles of association (hereafter the "Articles").

Art. 2. Corporate object. The object of the Company is the acquisition, sale and/or holding of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company, enterprise or interest. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin whatsoever.

The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue, by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt in registered form only and subject to the transfer restrictions of article 1690 of the Luxembourg Code Civil and/or equity securities. The Company may lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any entity of the group to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant security interests in favour of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company. The Company may further mortgage, pledge, transfer, encumber or otherwise hypothecate all or some of its assets.

The Company may generally employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

The Company may invest in, acquire, sell and/or hold directly or indirectly real estate or movable property in Luxembourg and/or abroad.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations, which directly or indirectly favour or relate to its object.

Art. 3. Duration. The Company is formed for an unlimited period of time.

Art. 4. Name. The Company will have the name "Hilcrest LX S.à r.l."

Art. 5. Registered office. The registered office is established in Luxembourg.

It may be transferred to any other place in the Grand Duchy of Luxembourg by means of a resolution of an extraordinary general meeting of its members deliberating in the manner provided for amendments to the Articles.

The address of the registered office may be transferred within the municipality by simple decision of the manager or in case of plurality of managers, by a decision of the board of managers.

The Company may have offices and branches, both in Luxembourg and abroad.

Art. 6. Capital. The Company's corporate capital is fixed at USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars), represented by twenty-five thousand (25,000) shares with a par value of USD 1.- (one United States Dollar) each, all subscribed and fully paid-up.

The Company may redeem its own shares.

However, if the redemption price is in excess of the nominal value of the shares to be redeemed, the redemption may only be decided to the extent that sufficient distributable reserves are available as regards the excess purchase price. The shareholders' decision to redeem its own shares shall be taken by an unanimous vote of the shareholders representing one hundred per cent (100 %) of the corporate capital, in an extraordinary general meeting and will entail a reduction of the corporate capital by cancellation of all the redeemed shares.

Art. 7. Modification of the capital. Without prejudice to the provisions of article 6, the capital may be changed at any time by a decision of the single shareholder or by decision of the shareholders' meeting, in accordance with article 13 of these Articles.

Art. 8. Payments. Each share entitles to a fraction of the corporate assets of the Company in direct proportion to the number of shares in existence.

Art. 9. Multiple beneficiaries. Towards the Company, the Company's shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company.

Art. 10. Transfer of Shares. In case of a single shareholder, the Company's shares held by the single shareholder are freely transferable.

In the case of plurality of shareholders, the shares held by each shareholder may be transferred by application of the requirements of article 189 of the Law.

Art. 11. Management of the Company. The Company is managed by one or more managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers composed of manager(s) of category A and manager(s) of category B. The manager(s) need not to be shareholders. The manager(s) may be revoked ad nutum.

In dealing with third parties, the manager(s) will have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's objects and provided the terms of this article 11 shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by Law or the present Articles to the general meeting of shareholders fall within the competence of the manager, or in case of plurality of managers, of the board of managers.

The Company shall be bound by the sole signature of its single manager, and, in case of plurality of managers, by the joint signature of two members of the board of managers, obligatorily one manager of category A and one manager of category B.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers may sub-delegate his/its powers for specific tasks to one or several ad hoc agents.

The manager, or in case of plurality of managers, the board of managers will determine this agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his agency.

In case of plurality of managers, the resolutions of the board of managers shall be adopted by the majority of the managers present or represented.

Any and all managers may participate in any meeting of the board of managers by telephone or video conference call or by other similar means of communication allowing all the managers taking part in the meeting to hear one another. The participation in a meeting by these means is equivalent to a participation in person at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all managers shall have the same effect as resolutions passed at the managers' meetings.

Art. 12. Managers liability. The manager or the managers (as the case may be) assume, by reason of his/their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by him/them in the name of the Company.

Art. 13. Shareholders' meeting, Shareholders' resolutions, amendment to the articles. The single shareholder assumes all powers conferred to the general shareholders' meeting.

In case of a plurality of shareholders, each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares which he owns. Each shareholder has voting rights commensurate with his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the corporate capital.

However, resolutions to alter the Articles may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarter of the Company's corporate capital, subject to the provisions of the Law.

Art. 14. Financial year. The Company's year starts on the 1st January and ends on the 31st December, with the exception of the first year, which shall begin on the date of the formation of the Company and shall terminate on the 31st December 2010.

Art. 15. Annual accounts. Each year, with reference to the end of the Company's year, the Company's accounts are established and the manager, or in case of plurality of managers, the board of managers prepare an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

Art. 16. Distribution of profits, legal reserves. The gross profits of the Company stated in the annual accounts, after deduction of general expenses, amortisation and expenses represent the net profit. An amount equal to five per cent (5 %) of the net profits of the Company is allocated to a statutory reserve, until this reserve amounts to ten per cent (10 %) of the Company's nominal share capital.

The balance of the net profits may be distributed to the shareholder(s).

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

1. Interim accounts are established by the manager or the board of managers.
2. These accounts show a profit including profits carried forward or transferred to an extraordinary reserve.
3. The decision to pay interim dividends is taken by the single shareholder or, as the case may be, by an extraordinary general meeting of the shareholders.
4. The payment is made once the Company has obtained the assurance that the rights of the creditors of the Company are not threatened.

Art. 17. Liquidation. The Company shall not be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of the single shareholder or of one of the shareholders.

At the time of winding up the Company the liquidation will be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

Art. 18. Applicable law. Reference is made to the provisions of the Law for all matters for which no specific provision is made in these Articles.

Subscription - Payment

The twenty-five thousand (25,000) shares have been subscribed as follows:

| | |
|--|---------------|
| 1. Highfields Capital I LP, prenamed | 2,044 |
| 2. Highfields Capital II LP, prenamed | 7,014 |
| 3. Highfields Capital III L.P., prenamed | <u>15,942</u> |
| Total | 25,000 |

The appearing parties, represented as stated here above, declare to have fully paid the twenty-five thousand (25,000) shares by contribution in cash, so that the amount of USD 25,000.- (twenty-five thousand United States Dollars) is at the disposal of the Company, as has been proved to the undersigned notary, who expressly acknowledges it.

General meeting of shareholders

The appearing parties, representing the entire subscribed capital and considering themselves as fully convened, have immediately proceeded to hold an extraordinary general meeting and have unanimously passed the following resolutions:

- 1) The Company will be administered by the following managers for an unlimited period of time:
 - Highfields Capital Management LP, a Delaware limited partnership, having its principal office at John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, 59th Floor, Boston, MA 02116, category A manager,
 - Bernard H. Hoftijzer, born on 24 March 1969 in Arnhem, residing in 13, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, category B manager, and

- Petronella J.S. Dunselman, born on 6 April 1965 in Amsterdam, residing in 16, Cité Aischdall, L-8480 Eischen, category B manager.

2) The address of the company is fixed in L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Declaration

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 183 of the Commercial Companies Act dated 10 August 1915, as amended, and expressly states that they have been fulfilled.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing parties, duly represented, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing parties and in case of divergences between the English and French text, the English version will be prevailing.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy holder, acting as here above stated, he signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille dix, le vingt-deuxième jour de juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch/Alzette.

ONT COMPARU:

1. Highfields Capital I LP, une société (limited partnership) formée selon le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Comté de Kent, Ville de Dover, Etat de Delaware, 19901 et son principal bureau au c/o Highfields Capital Management LP, John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, 59th Floor, Boston, MA 02116, dûment enregistrée au Secrétariat de l'Etat de Delaware, Division des Corporations, sous le numéro 981120109 – 2860580, agissant par son associé (general partner), Highfields Associates LLC, une société gouvernée par le droit de l'Etat de Delaware,

ici représentée par:

Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 16 juin 2010, et

2. Highfields Capital II LP, une société (limited partnership) formée selon le droit de l'Etat de Delaware, ayant son siège social au 615 South DuPont Highway, Comté de Kent, Ville de Dover, Etat de Delaware, 19901 et son principal bureau au c/o Highfields Capital Management LP, John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, 59th Floor, Boston, MA 02116, dûment enregistrée au Secrétariat de l'Etat de Delaware, Division des Corporations, sous le numéro 981120119 – 2860583, agissant par son associé (general partner), Highfields Associates LLC, une société gouvernée par le droit de l'Etat de Delaware,

ici représentée par:

Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 16 juin 2010, et

3. Highfields Capital III L.P., une société exemptée (limited partnership) formée selon le droit des Iles Caïmanes (anciennement dénommée Highfields Capital Limited L.P.), ayant son siège social au c/o Goldman Sachs (Cayman) Trust, Limited, Investor Services Department, Suite 3307, Gardenia Court, 45 Market Street, Camana Bay, P.O. Box 896, Grand Cayman, KY1-1130, Cayman Islands, enregistrée au Registre des Sociétés (Limited Partnerships) des Iles Caïmanes sous le numéro CT-16657, agissant par son associé (general partner), Highfields Associates LLC, une société gouvernée par le droit de l'Etat de Delaware,

ici représentée par:

Patrick CHANTRAIN, avocat à la Cour, demeurant professionnellement à L-1521 Luxembourg, 122, rue Adolphe Fischer,

en vertu d'une procuration délivrée sous seing privé en date du 16 juin 2010.

Les procurations, après avoir été signées "ne varietur" par le mandataire et par le notaire instrumentant, resteront annexées au présent acte pour être enregistrées avec lui.

Lesquelles comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée dont elles ont arrêté les statuts comme suit:

Art. 1^{er}. Forme. Il est formé une société à responsabilité limitée qui sera régie par les lois relatives à une telle entité (ci-après la "Société"), et en particulier la loi du 10 août 1915 relative aux sociétés commerciales, telle que modifiée (ci-après la "Loi"), ainsi que par les statuts de la Société (ci-après les "Statuts").

Art. 2. Objet social. La Société a pour objet l'acquisition, la vente et/ou la détention de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou tous instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société, entreprise ou intérêt. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, par voie de placement privé, à l'émission de parts et d'obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances, enregistrées uniquement et sujettes aux restrictions de transfert de l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. La Société pourra prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre entité du groupe dont la Société fait partie. Elle pourra également consentir des garanties ou des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société. La Société pourra en outre gager, nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur tout ou partie de ses avoirs.

La Société peut d'une manière générale, employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut investir dans, acquérir, vendre et/ou détenir directement ou indirectement des biens immobiliers au Luxembourg ou à l'étranger.

La Société pourra accomplir toutes opérations commerciales, financières ou industrielles ainsi que toutes transactions relatives à l'immobilier ou à la propriété mobilière, qui directement ou indirectement favorisent, ou se rapportent à, la réalisation de son objet social.

Art. 3. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Art. 4. Nom. La Société aura la dénomination "Hilcrest LX S.à r.l.".

Art. 5. Siège social. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une délibération de l'assemblée générale extraordinaire des associés délibérant comme en matière de modification des statuts.

L'adresse du siège social peut être déplacée à l'intérieur de la commune par simple décision du gérant, ou en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société peut avoir des bureaux et des succursales tant au Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 6. Capital social. Le capital social est fixé à USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars américains) représenté par vingt-cinq mille (25.000) parts sociales d'une valeur nominale de USD 1.- (un dollar américain) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

La société peut racheter ses propres parts sociales.

Toutefois, si le prix de rachat est supérieur à la valeur nominale des parts sociales à racheter, le rachat ne peut être décidé que dans la mesure où des réserves distribuables sont disponibles en ce qui concerne le surplus du prix d'achat. La décision des associés de racheter les parts sociales sera prise par un vote unanime des associés représentant cent pour cent du capital social, réunis en assemblée générale extraordinaire et impliquera une réduction du capital social par annulation des parts sociales rachetées.

Art. 7. Modification du capital. Sans préjudice des prescriptions de l'article 6, le capital peut être modifié à tout moment par une décision de l'associé unique ou par une décision de l'assemblée générale des associés, en conformité avec l'article 13 des présents Statuts.

Art. 8. Paiements. Chaque part sociale donne droit à une fraction des actifs de la Société, en proportion directe avec le nombre des parts sociales existantes.

Art. 9. Bénéficiaires multiples. Envers la Société, les parts sociales sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par part sociale est admis. Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

Art. 10. Cession de parts. Dans l'hypothèse où il n'y a qu'un seul associé les parts sociales détenues par celui-ci sont librement transmissibles.

Dans l'hypothèse où il y a plusieurs associés, les parts sociales détenues par chacun d'entre eux ne sont transmissibles que moyennant l'application de ce qui est prescrit par l'article 189 de la Loi.

Art. 11. Gestion de la Société. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constitueront un conseil de gérance composé de gérant(s) de catégorie A et de gérant(s) de catégorie B. Le(s) gérant(s) ne sont pas obligatoirement associé(s). Le(s) gérant(s) sont révocables ad nutum.

Dans les rapports avec les tiers, le(s) gérant(s) aura(ont) tous pouvoirs pour agir au nom de la Société et pour effectuer et approuver tous actes et opérations conformément à l'objet social et pourvu que les termes du présent article 11 aient été respectés.

Tous les pouvoirs non expressément réservés à l'assemblée générale des associés par la Loi ou les présents Statuts seront de la compétence du gérant et en cas de pluralité de gérants, du conseil de gérance.

La Société sera engagée par la seule signature du gérant unique, et, en cas de pluralité de gérants, par la signature conjointe de deux membres du conseil de gérance, dont obligatoirement un gérant de catégorie A et un gérant de catégorie B.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, peut subdéléguer une partie de ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc.

Le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, déterminera les responsabilités et la rémunération (s'il en est) de ces agents, la durée de leurs mandats ainsi que toutes autres conditions de leur mandat.

En cas de pluralité de gérants, les résolutions du conseil de gérance seront adoptées à la majorité des gérants présents ou représentés.

Chaque gérant et tous les gérants peuvent participer aux réunions du conseil par conférence call par téléphone ou vidéo ou par tout autre moyen similaire de communication ayant pour effet que tous les gérants participant au conseil puissent se comprendre mutuellement. Dans ce cas, le ou les gérants concernés seront censés avoir participé en personne à la réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les gérants, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil de gérance.

Art. 12. Responsabilité des gérants. Le ou les gérants ne contractent à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société.

Art. 13. Assemblées générales, décision des associés, modifications des statuts. L'associé unique exerce tous pouvoirs conférés à l'assemblée générale des associés.

En cas de pluralité d'associés, chaque associé peut prendre part aux décisions collectives, quelque soit le nombre de part qu'il détient. Chaque associé possède des droits de vote en rapport avec le nombre des parts détenues par lui. Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles soient adoptées par des associés détenant plus de la moitié du capital.

Toutefois, les résolutions modifiant les Statuts ne peuvent être adoptés que par une majorité d'associés détenant au moins les trois quarts du capital social, conformément aux prescriptions de la Loi.

Art. 14. Année sociale. L'année sociale commence le 1^{er} janvier et se termine le 31 décembre, à l'exception de la première année qui débutera à la date de constitution et se terminera le 31 décembre 2010.

Art. 15. Comptes annuels. Chaque année, à la fin de l'année sociale, les comptes de la Société sont établis et le gérant, ou en cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance, prépare un inventaire comprenant l'indication de la valeur des actifs et passifs de la Société.

Tout associé peut prendre connaissance desdits inventaires et bilan au siège social.

Art. 16. Distribution de bénéfices, réserve légale. Les profits bruts de la Société repris dans les comptes annuels, après déduction des frais généraux, amortissements et charges constituent le bénéfice net. Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à celui-ci atteigne dix pour cent du capital social.

Le solde des bénéfices nets peut être distribué aux associés.

Des acomptes sur dividendes peuvent être distribués à tout moment, sous réserve du respect des conditions suivantes:

1. Des comptes intérimaires doivent être établis par le gérant ou par le conseil de gérance.
2. Ces comptes intérimaires, les bénéfices reportés ou affectés à une réserve extraordinaire y inclus, font apparaître un bénéfice.
3. L'associé unique ou l'assemblée générale extraordinaire des associés est seul(e) compétent(e) pour décider de la distribution d'acomptes sur dividendes.
4. Le paiement n'est effectué par la Société qu'après avoir obtenu l'assurance que les droits des créanciers ne sont pas menacés.

Art. 17. Liquidation. La Société ne sera pas dissoute par suite du décès, de la suspension des droits civils, de l'insolvabilité ou de la faillite de l'associé unique ou d'un des associés.

Au moment de la dissolution de la Société, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par les associés qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Art. 18. Loi applicable. Pour tout ce qui ne fait pas l'objet d'une prévision spécifique par les présents Statuts, il est fait référence à la Loi.

Souscription - Libération

Les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été souscrites comme suit:

| | |
|---|---------------|
| 1. Highfields Capital I LP, prénommée | 2.044 |
| 2. Highfields Capital II LP, prénommée | 7.014 |
| 3. Highfields Capital III L.P., prénommée | 15.942 |
| Total | <u>25.000</u> |

Les parties comparantes, représentées ainsi qu'il a été dit, ont déclaré que toutes les vingt-cinq mille (25.000) parts sociales ont été entièrement libérées par versement en espèces, de sorte que la somme de USD 25.000.- (vingt-cinq mille dollars américains) est à la disposition de la Société, ce qui a été prouvé au notaire instrumentant, qui le reconnaît expressément.

Assemblée générale extraordinaire des associés

Les parties comparantes, représentant l'intégralité du capital social et se considérant comme dûment convoquées, se sont réunies en assemblée générale extraordinaire et ont pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

1) La Société sera administrée par les gérants suivants pour une durée indéterminée:

- Highfields Capital Management LP, une société (limited partnership) gouvernée par le droit de l'Etat de Delaware, ayant son principal bureau au John Hancock Tower, 200 Clarendon Street, 59th Floor, Boston, MA 02116, gérant de catégorie A,

- Bernard H. Hoftijzer, né le 24 mars 1969 à Arnhem domicilié à 13, rue Jean-Pierre Sauvage, L-2514 Luxembourg, gérant de catégorie B, et

- Petronella J.S. Dunselman, né le 6 avril 1965 à Amsterdam domicilié à 16, Cité Aischdall, L-8480 Eischen, gérant de catégorie B.

2) L'adresse de la Société est fixée à L-2550 Luxembourg, 52-54, avenue du X Septembre.

Déclaration

Le notaire instrumentant déclare par la présente avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 183 de la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et déclare expressément qu'elles ont été remplies.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare par la présente que, sur requête des parties comparantes susnommées, dûment représentées, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes comparantes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire, agissant ainsi qu'il a été dit, il a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: P. Chantrain, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2010. Relation: EAC/2010/7521. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A.Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079493/367.

(100090572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

High Road Capital Partners S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 145.395.

—
RECTIFICATIF

Les annexes des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 mai 2010 sous la référence L100074216.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les annexes des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour High Road Capital Partners S.à r.l.
Intertrust (Luxembourg) S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010073154/17.

(100085206) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

**Investdeutschland S.A., SPF, Société Anonyme,
(anc. Investdeutschland S.A.).**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 35.810.

L'an deux mille dix, le trente-et-un mai.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, agissant en remplacement de Maître Henri HELLINCKX, notaire de résidence à Luxembourg, lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

S'est réunie l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme INVESTDEUTSCHLAND S.A., ayant son siège social à Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, section B sous le numéro 35810, constituée suivant acte reçu par Maître Joseph GLODEN, alors notaire de résidence à Grevenmacher, en date du 4 janvier 1991, publié au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations C numéro 226 du 29 mai 1991, dont les statuts furent modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire soussigné, en date du 27 novembre 2007, publié au Mémorial, Recueil Spécial C, numéro 49 du 9 janvier 2008.

L'assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Joeri STEEMAN, expert-comptable, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le Président désigne comme secrétaire Monsieur Régis PIVA, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

L'assemblée élit comme scrutateur Monsieur Philippe DUCATÉ, employé privé, avec adresse professionnelle à Luxembourg.

Le président déclare et prie le notaire instrumentant d'acter:

I.- Que la présente assemblée générale extraordinaire a été dûment convoquée par voie d'annonces comprenant l'ordre du jour publiées au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations le 29 avril 2010 et le 14 mai 2010 et dans La Voix du Luxembourg et dans le Letzebuurger Journal en date des 29 avril et 14 mai 2010.

II.- Que les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions détenues par chacun d'entre eux sont indiqués sur une liste de présence signée par le président, le secrétaire, le scrutateur et le notaire instrumentant. Ladite liste ainsi que les procurations seront annexées au présent acte pour être soumises aux formalités de l'enregistrement.

III.- Que l'ordre du jour de la présente assemblée est le suivant:

Ordre du jour

1. Modification de la dénomination de la Société en «INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F.» et modification de l'article 1^{er} des statuts.

2. Abandon du statut de société holding et modification de l'article 2 des statuts relatif à l'objet social comme: «The exclusive object of the corporation is the acquisition, detention, management and realization of financial assets as defined in article 2 of the law of 11 May 2007 related to the formation of a company for the management of family assets ("SPF")».

3. Modification des articles 3 et 11 des statuts.

4. Divers.

IV.- Qu'il appert de ladite liste de présence que sur les 2.558.877 actions représentant l'intégralité du capital social, 1 (une) action est représentée à la présente assemblée.

Le Président informe l'Assemblée qu'une première assemblée générale extraordinaire s'est tenue en date du 12 avril 2010 et que les conditions de quorum pour voter les points à l'ordre du jour n'étaient pas remplies.

La présente Assemblée peut donc valablement délibérer quelle que soit la portion du capital représentée conformément à l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915.

Ces faits ayant été approuvés par l'assemblée, cette dernière a pris à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

Première résolution

L'assemblée décide de modifier la dénomination de la Société en «INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F.» de sorte que le premier alinéa de l'article 1^{er} des statuts aura désormais la teneur suivante:

«Il est formé une société anonyme holding sous la dénomination de «INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F.»

Suit la traduction anglaise:

“There is hereby formed a corporation (société anonyme) under the name of “INVESTDEUTSCHLAND S.A. S.P.F.”

Deuxième résolution

L'assemblée décide d'abandonner le statut de société holding de sorte que l'article 2 des statuts aura désormais la teneur suivante:

«La société a pour objet exclusif l'acquisition, la détention, la gestion et la réalisation d'actifs financiers tels que définis à l'article 2 de la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»).»

Suit la traduction anglaise:

«The object of the corporation is the acquisition and holding, management and disposal of financial assets within the meaning of article 2 of the law of May 11, 2007 on corporations for the management of family assets ("société de gestion de patrimoine familial") ("SPF").»

Troisième résolution

L'assemblée décide de corriger le 1^{er} alinéa de l'article 3 des statuts comme suit:

«Le capital social est fixé à TROIS MILLIONS NEUF CENT TRENTE MILLE EURO (EUR 3.930.000,-) représenté par DEUX MILLIONS CINQ CENT CINQUANTE-HUIT MILLE HUIT CENT SOIXANTE DIX-SEPT (2.558.877) actions dans désignation de valeur nominale.»

Suit la traduction anglaise:

«The corporate capital is fixed at THREE MILLION NINE HUNDRED THIRTY THOUSAND EURO (EUR 3.930.000,-) divided into TWO MILLION FIVE HUNDRED FIFTY-EIGHT THOUSAND AND EIGHT HUNDRED SEVENTY-SEVEN (2.558.877) shares without nominal value.»

L'assemblée décide de rajouter à l'article 3 des statuts l'alinéa suivant:

«Les actions de la Société sont réservées aux investisseurs définis à l'article 3 de la loi du 11 mai 2007.»

Suit la traduction anglaise:

«The shares of the Company are reserved to the investors as defined in Article 3 of the law of May 11, 2007.»

Quatrième résolution

L'assemblée décide de modifier l'article 11 des statuts comme suit:

«La loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales et la loi du 11 mai 2007 relative à la création d'une société de gestion de patrimoine familial («SPF»), ainsi que leurs modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y est pas dérogé par les présents statuts.»

Suit la traduction anglaise:

“The Law of August 10, 1915, on Commercial Companies and the law of May 11, 2007 on corporations for the management of family assets (“société de gestion de patrimoine familial”) (“SPF”) as amended, shall apply in so far as these Articles of Incorporation do not provide for the contrary.”

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture et interprétation donnée par le notaire, les comparants prémentionnés ont signé avec le notaire instrumentant le présent acte.

Signé: J. STEEMAN, R. PIVA, P. DUCATE et C. WERSANDT

Enregistré à Luxembourg A.C., le 7 juin 2010. Relation: LAC/2010/25041. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR)

Le Receveur ff. (signé): C. FRISING.

- POUR EXPEDITION CONFORME – délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 11 juin 2010.

Référence de publication: 2010075066/91.

(100086705) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juin 2010.

Kalos International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 115.343.

—
Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 1^{er} juin 2010

- L'Assemblée décide de ratifier la nomination de Madame Mariateresa Battaglia, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg au poste de Président et d'Administrateur. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Statutaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 1^{er} juin 2010.

Pour extrait conforme

Pour la Société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010073184/16.

(100085202) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

IM Properties (Europe) Holdings S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 111.502.

—
RECTIFICATIF

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 30 novembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés à Luxembourg le 7 septembre 2009 sous la référence L090086543.04.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

L'affectation du résultat disponible des comptes annuels au 30 novembre 2008 a été déposée au registre de commerce et des sociétés.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour IM PROPERTIES (EUROPE) HOLDINGS S.à r.l.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010073170/17.

(100085204) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Lux Invest International SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8522 Beckerich, 6, Jos Seyler Strooss.

R.C.S. Luxembourg B 108.149.

Par la présente, je soussigné:

Henri Catarina demeurant au 403, rue d'Embarre à -F- 34980 Saint Clément de Rivière

vous notifie ma démission des fonctions de Commissaire aux Comptes, exercées dans votre société:

LUX INVEST INTERNATIONAL S.A.

immatriculée au RCS Luxembourg sous n° B 108.149

et ayant son siège au 6, rue Jos Seylerstroos -L- 8522 BECKERICH

avec effet immédiat.

St Clément, le 22.05.10.

Henri Catarina.

Référence de publication: 2010073210/15.

(100085368) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

SC Luxembourg Investments S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 991.296.800,00.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 13, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 71.878.

—
EXTRAIT

L'assemblée générale annuelle des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 2 juin 2010 a décidé

1) de renouveler le mandat des gérants en fonction jusqu'à la prochaine assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011, de sorte, que jusqu'à cette date, le conseil de gérance de la Société se compose comme suit:

- Monsieur Robert J. Chitty, demeurant 2724, Lockerly Lane, USA-30097 Duluth GA
- Monsieur Joerg Schmittem, demeurant 48, Am Obstgarten, D-54317 Osburg
- Monsieur Paul Bergé, demeurant 304 Zwanebloemlaan, NL-1087JT Amsterdam
- Madame Martine Elvinger, demeurant 6, rue de Schoenfels, L-8151 Bridel.

2) renouveler le mandat de Ernst & Young en tant que réviseurs d'entreprises jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en 2011.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010073291/21.

(100085364) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Old Town, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 22-24, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 6.734.

La société anonyme OLD TOWN ayant son siège social à Luxembourg, 22-24 boulevard Royal, inscrite sous le numéro R.C.S. Luxembourg B-6734, requiert par la présente les modifications suivantes au registre de commerce et des sociétés:

Par décision de l'Assemblée Générale du 19 mai 2010

Sous la rubrique "Administrateur(s)/gérant(s)":

Le mandat des administrateurs suivants a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011:

Jacques LOESCH

Adresse: 35, Avenue John F. Kennedy, L-1855 Luxembourg

Fonction: Administrateur et Président

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Pierre MARTINET

Adresse: 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Virgilio MARRONE

Adresse: 470/9, Corso Moncalieri, I-10122 Turin, Italie

Fonction: Administrateur

Pouvoir de signature: Conjointe avec un membre du conseil d'administration

Sous la rubrique "Délégué(s) à la gestion journalière":

Le mandat d'administrateur-délégué suivant a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011

Pierre MARTINET

Adresse: 3, rue de Saint-Léger, CH-1205 Genève, Suisse

Fonction: Administrateur-délégué

Pouvoir de signature: Illimité en toutes circonstances par sa signature individuelle

Sous la rubrique "Personne(s) chargée(s) du contrôle des comptes:" est à confirmer comme suit:

Le mandat de commissaire aux comptes de Ernst & Young a été renouvelé pour une période de 1 an venant à expiration à l'assemblée générale qui se tiendra en l'année 2011

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 26 mai, 2010.

Pour OLD TOWN

Pierre MARTINET

Référence de publication: 2010074782/39.

(100085729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Recordati S.A. Chemical and Pharmaceutical Company, Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 59.154.

RECTIFICATIF

Les annexes des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposées au registre de commerce et des sociétés le 14 mai 2010 sous la référence L100067154.

Ce dépôt est à remplacer par le dépôt suivant:

Les annexes des comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposées au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour RECORDATI S.A. CHEMICAL AND PHARMACEUTICAL COMPANY

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Signatures

Référence de publication: 2010073276/17.

(100085207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Sun Sea S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 8-10, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 87.046.

Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire tenue de manière extraordinaire le 25 mai 2010

- L'Assemblée ratifie la nomination en tant que Président et administrateur de Madame Sandrine Pellizzari, employée privée, avec adresse professionnelle au 8-10 rue Jean Monnet, L-2180 Luxembourg. Ce mandat se terminera lors de l'Assemblée Générale Ordinaire qui statuera sur les comptes de l'exercice 2013.

Luxembourg, le 25 mai 2010.

Pour extrait conforme

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2010073317/16.

(100085197) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

AC D S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 68, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 105.491.

Les comptes annuels au 31/12/2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073380/9.

(100086111) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Loda S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville.

R.C.S. Luxembourg B 153.820.

STATUTS

L'an deux mille dix, le onze juin.

Par-devant Maître Pierre PROBST, notaire de résidence à Ettelbruck,

a comparu:

Monsieur Dirk M. G. PIERS, gérant, né à Ronse le 15 janvier 1968 (matr. 1968 01 15 675) demeurant à L-8826 Perle, 1, rue du Moulin,

Lequel comparant a arrêté comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'il a décidé de constituer:

Art. 1^{er}. La société prend la dénomination de «LODA S.à r.l.».

Art. 2. Le siège social de la société est établi dans la commune de Rambrouch; il pourra être transféré en tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg par simple décision des associés.

Art. 3. La société a pour objet le conseil et coaching en entreprise et l'apport d'affaires.

La société a en plus pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, à la mise en valeur d'un portefeuille se composant de tous titres et valeurs mobilières, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de tout autre manière, tous titres et valeurs mobilières, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires.

Art. 4. La durée de la société est indéterminée. Chacun des associés aura la faculté de dénoncer sa participation moyennant préavis de six (6) mois à donner par lettre recommandée à son ou ses coassociés.

Le ou les associés restants auront un droit de préférence pour le rachat des parts de l'associé sortant.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination en valeur des parts à céder. En cas de désaccord sur la valeur des parts à céder, celle-ci sera déterminée par un expert à désigner par le président du Tribunal d'Arrondissement compétent.

Art. 5. L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS (12.500.- €) divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq (125.- €) euros chacune.

Art. 7. La société est gérée et administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et la durée de leurs fonctions.

Le ou les gérants peuvent conférer à toutes personnes des pouvoirs spéciaux pour un ou plusieurs objets déterminés.

Art. 8. Aucun des associés ne pourra céder ses droits à un tiers sans le consentement de ses coassociés, représentant au moins les trois quarts (3/4) du capital social.

Entre associés, les parts sociales sont librement cessibles.

Art. 9. Chaque année, au trente et un décembre, il sera fait un inventaire de l'actif et du passif de la société.

Le bénéfice net, déduction faite des frais généraux, traitements et amortissements, sera réparti de la façon suivante:

- 5% pour la constitution d'un fonds de réserve légal, dans la mesure des dispositions légales;

- le solde reste à la libre disposition des associés.

En cas de distribution, le solde bénéficiaire sera attribué aux associés au prorata de leur participation au capital social.

Art. 10. Le décès ou la faillite de l'un des associés n'entraînera pas la dissolution de la société; les héritiers, légataires ou ayants cause de l'associé décédé ou failli n'auront pas le droit de faire apposer des scellés sur les biens et valeurs de la société; pour faire valoir leurs droits, ils devront se tenir aux valeurs constatées dans le dernier bilan social.

Art. 11. Pour tous les points non expressément prévus aux présentes, les parties se réfèrent aux dispositions légales en vigueur.

Dispositions transitoires

La première année sociale commence en date de ce jour et se termine le 31 décembre 2010.

Souscription et libération

Tous les parts sociales ont été souscrites par l'associé unique Monsieur Dirk M. G. PIERS, prénommé.

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentaire qui le constate expressément.

Frais

Les frais mis à charge de la société à raison de sa constitution sont évalués à la somme de huit cent euros (800,- €).

Assemblée générale extraordinaire

Et de suite, le comparant susnommé, représentant l'intégralité du capital social de la société, s'est constitué en assemblée générale extraordinaire et a pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la société est fixée à L-8832 Rombach, 14, route de Bigonville;

2. Est nommé gérant unique pour une durée indéterminée,

- Monsieur Dirk M. G. PIERS, prénommé.

3. La société sera valablement engagée par la signature du gérant unique;

Rien d'autre n'étant à l'ordre du jour, l'assemblée a été clôturée.

Dont acte, fait et passé à Ettelbruck, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant connu du notaire par nom, prénom usuel, état et demeure, il a signé avec le notaire le présent acte.

Signé: D. PIERS, P. PROBST.

Enregistré à Diekirch, le 11 juin 2010. DIE/2010/5605. Reçu soixante-quinze euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): J. Tholl.

Pour copie conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Ettelbruck, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079527/75.

(100090686) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Agif S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31, Grand-rue.

R.C.S. Luxembourg B 85.992.

—
Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AGIF S.A.

Référence de publication: 2010073384/10.

(100086319) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Alvero Sales S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9641 Brachtenbach, Maison 46A.

R.C.S. Luxembourg B 124.174.

—
Le bilan au 31/12/2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010073387/10.

(100086210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Armicula Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 114.861.

—
Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le mercredi 2 juin 2010

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue en date du 2 juin 2010 que:

L'Assemblée a accepté la démission de Madame Renate JOSTEN de ses fonctions d'administrateur et a décidé de nommer en son remplacement la personne suivante:

- Monsieur Jean NAVEAUX, né le 30 avril 1943 à Villers-la-Loue (B), conseiller économique, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 11-13, Boulevard Grande-Duchesse Charlotte

Le nouvel administrateur termine le mandat de son prédécesseur qui prendra fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle statuant sur l'exercice clôturé le 31 décembre 2010.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour extrait conforme

Signature

Un Mandataire

Référence de publication: 2010073396/20.

(100085953) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Gernest S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 14.755.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 14 mai 2010:

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, Boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert RECKINGER, 40, Boulevard Joseph II, L-1840. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Luxembourg.
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signature

Référence de publication: 2010074487/14.

(100085352) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

BFO Group International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1445 Strassen, 3, rue Thomas Edison.

R.C.S. Luxembourg B 70.676.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073413/9.

(100086207) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

BPT Arista SA SICAV-SIF, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1469 Luxembourg, 67, rue Ermesinde.

R.C.S. Luxembourg B 132.056.

Il résulte du courrier adressé à la société BPT Arista S.A. SICAV-SIF. que Monsieur Leif SKOV a démissionné de son mandat d'administrateur de catégorie A de la Société avec effet au 28 Avril 2010.

Pour la Société

Référence de publication: 2010073415/11.

(100085896) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Colonnade Holdco N° 9 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 123.368.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Colonnade Holdco N°9 S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2010073425/11.

(100086291) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Bolton Square S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 105.698.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 31 mars 2010:

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur Marco NEUEN, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;
- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2009.

Luxembourg.
COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Signatures

Référence de publication: 2010074470/23.

(100085336) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Camping Fuussekaul S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-9156 Heiderscheid, 4, Fuussekaul.

R.C.S. Luxembourg B 95.899.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073426/9.

(100086116) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Dorset Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 135.687.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Dorset Investments S.A.

Référence de publication: 2010073449/11.

(100086103) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Eccleston S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.

R.C.S. Luxembourg B 136.249.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2010073466/9.

(100086276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fincra S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 135.998.

Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 20 mai 2010

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Ghislain BRABANT, 21, chemin des Patars, B-4163 Tavier, en remplacement de Madame Annette SCHROEDER, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.
Boulevard Joseph II
L-1840 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2010074483/25.

(100085333) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Edimag S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4276 Esch-sur-Alzette, 14, rue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 102.290.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme

Pour EDIMAG SA

ARIETE Monica

Référence de publication: 2010073468/12.

(100086250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fondation Lions Luxembourg.

Siège social: L-2210 Luxembourg, 40, boulevard Napoléon 1er.

R.C.S. Luxembourg G 176.

Bilan au 31.12.2009

| ACTIF | | PASSIF | |
|------------------------------|-------------------|------------------------------|-------------------|
| <i>Actif circulant</i> | | <i>Capitaux propres</i> | |
| Avoirs en banque | 216 217,35 | Apport initial | 2 478,94 |
| Valeurs mobilières | 201 000,00 | Fonds de réserve | 360 000,00 |
| | | Fonds distribués | -91 000,00 |
| | | Résultats reportés | 104 827,34 |
| | | Bénéfice courant | 10 911,07 |
| | | | <u>387 217,35</u> |
| | | Dettes | 30 000,00 |
| | <u>417 217,35</u> | | <u>417 217,35</u> |

Compte de profits et pertes 2009

| DEBIT | | CREDIT | |
|-------------------------------|------------------|---------------------------|------------------|
| Frais généraux | 322,87 | Dons reçus | 22 947,50 |
| Dons affectés | 20 707,00 | Intérêts | 8 996,34 |
| Charges financières | 62,59 | Produits divers | 58,69 |
| Bénéfice | 10 911,07 | | |
| | <u>32 003,53</u> | | <u>32 002,53</u> |

Budget de l'exercice 2010

| DEPENSES | | RECETTES | |
|--|------------------|-------------------------------|------------------|
| Financement d'oeuvres sociales | 19 000,00 | Dons | 20 000,00 |
| Frais généraux | 500,00 | Intérêts créditeurs | 7 000,00 |
| Résultat de l'exercice | 7 500,00 | | |
| | <u>27 000,00</u> | | <u>27 000,00</u> |

Signature.

Référence de publication: 2010074657/32.

(100086335) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

European Wine Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.128.

Les comptes annuels au 30 juin 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2010.

Référence de publication: 2010073479/10.

(100086280) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

European Wine Promotion S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3A, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 77.128.

Les comptes annuels au 30 juin 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17/06/2010.

Référence de publication: 2010073480/10.

(100086281) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Fondation des Amis des Musées d'Art et d'Histoire, Luxembourg.

Siège social: L-2345 Luxembourg, place du Marché-aux-Poissons.

R.C.S. Luxembourg G 20.

Constituée le 24 mai 1993

Approuvée par arrêté grand-ducal du 14 décembre 1993

Mémorial 1993 C n° 4088, 1997 C n° 539 et 2004 C n° 770

Exercice 2009 (en EURO)

Patrimoine au 31.12.2008

| | | |
|---|-----------|-------------------|
| BGL | 1.240,61 | |
| BGL épargne | 10.969,20 | |
| | | <u>12.209,81</u> |
| <i>Recettes de l'exercice</i> | | |
| Cotisation | 794,00 | |
| Dons | 4.259,00 | |
| Intérêts créditeurs | 148,46 | |
| | | <u>5.201,46</u> |
| <i>Dépenses de l'exercice</i> | | |
| Frais banque | 30,00 | |
| Remb. cotisation | 25,00 | |
| Transfert Amis | 2.500,00 | |
| | | <u>2.555,00</u> |
| <i>Patrimoine au 31.12.2009</i> | | |
| BGL | 1.710,81 | |
| BGL épargne | 13.145,46 | |
| | | <u>14.856,27</u> |
| | | 2.646,46 2.646,46 |
| <i>Excédent des recettes sur les dépenses</i> | 2.646,46 | |

Luxembourg, le 31.12.2009.

Signature / Signature

La Présidente / Le Trésorier

Référence de publication: 2010073486/33.

(100086231) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Freedom Paramount S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 143.668.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme
FREEDOM PARAMOUNT S.A.

Référence de publication: 2010073504/11.

(100086104) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

SimCorp Luxembourg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 20, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 153.815.

STATUTES

In the year two thousand and ten, on the 22th day of June.

Before us Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand Duchy of Luxembourg).

There appeared:

SimCorp A/S a company incorporated under the laws of Denmark, having its registered office at Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen, Denmark and registered with the Trade and Company Register of Copenhagen, n° 15505281,

duly represented by Mrs Michèle Sensi-Bergami, professionally residing at 32A rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal on June 15, 2010.

The before said proxy, being initialled *ne varietur* by the appearing person and the undersigned notary, shall remain annexed to the present deed in order to be submitted with it to the registration formalities.

Such appearing person in the capacity of which it acts, has requested the notary to state the articles of incorporation (the "Articles") of a company which such party declares to incorporate as follows:

Art. 1. Name - Form. A company exists, in the form of a société anonyme, under the name of "SimCorp Luxembourg S.A.", ("the Company").

Art. 2. Duration. The Company is incorporated for an unlimited period.

Art. 3. Registered office. The registered office of the Company is established in Luxembourg City. Branches or other offices may be established either in Luxembourg or abroad by resolution of the board of directors.

Art. 4. Purpose. The Company's purpose is to take participations and interests, in any form whatsoever, in any commercial, industrial, financial or other, Luxembourg or foreign companies or enterprises; to acquire through participations, contributions, underwriting, purchases or options, negotiation or in any other way any securities, rights, patents and licences, and other property, rights and interest in property as the Company shall deem fit, and generally to hold, manage, develop, sell or dispose of the same, in whole or in part, for such consideration as the Company may think fit, and in particular for shares or securities of any company purchasing the same; to enter into, assist or participate in financial, commercial and other transactions, and to grant to any holding company, subsidiary, or fellow subsidiary, or any other company associated in any way with the Company, or the said holding company, subsidiary or fellow subsidiary, in which the Company have a direct or indirect financial interest any assistance, loans, advances or guarantees; to borrow and raise money in any manner and to secure the repayment of any money borrowed.

The Company may also provide advisory services in connection with financial planning, organisation, strategy, or other enterprise functions through any methodology or means including software and develop and sell software intended for like purposes to companies, institutions and administrative bodies in the private and public sectors.

The Company can perform all commercial, technical and financial operations, connected directly or indirectly in all areas as described above in order to facilitate the accomplishment of its purpose.

Art. 5. Share capital. The subscribed capital of the Company is set at EUR 31.000 (thirty-one thousands Euros), represented by 31,000 (thirty-one thousands) shares with a value of EUR 1 (one Euro) each, entirely paid up.

The Company may, to the extent and under the terms permitted by law, redeem its own shares.

Art. 6. Shares. The shares of the Company may be in registered form or in bearer form or partly in one form or the other form, subject to the restrictions foreseen by law.

The Company will recognise only one holder per share. In case a share is held by more than one person, the Company has the right to suspend the exercise of all the rights attached to that share until one person has been appointed as the sole owner in relation to the Company.

Art. 7. Shareholders meetings - General. Any regularly constituted meeting of shareholders of the Company shall represent the entire body of shareholders of the Company. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify all acts relating to the operations of the Company.

When the Company has a single shareholder, the latter will exercise the powers reserved for the General Shareholder's Meeting.

Art. 8. Annual general meeting - Approval of annual accounts. The annual general meeting of shareholders shall be held in Luxembourg at the registered office of the Company, or at such other place in Luxembourg as may be specified in the notice of meeting on the last Tuesday of May at 10.00 a.m. If such day is a legal holiday, the annual general meeting shall be held on the next following business day. The annual general meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgement of the board of directors, exceptional circumstances so require.

Art. 9. Other meetings. Other meetings of shareholders may be held at such place and time as may be specified in the respective notices of meeting.

The quorum and time required by law shall govern the notice for and conduct of the meetings of shareholders of the Company, unless otherwise provided herein.

Each share is entitled to one vote, subject to the limitations imposed by law and by these articles. A shareholder may act at any meeting of shareholders by appointing another person as his proxy, by mail, fax, e-mail, or by any other existing media.

Any shareholders participating in the meeting by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting and a continuous transmission of the debates, are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority.

Except as otherwise required by law, resolutions at a meeting of shareholders duly convened will be passed by a simple majority of votes cast by the shareholders present and voting.

If all of the shareholders are present or represented at a meeting of shareholders and if they state that they have been informed of the agenda of the meeting, the meeting may be held without prior notice or publication.

Art. 10. Composition of board of directors. The Company shall be managed by a board of directors composed of three members at least, who need not be shareholders of the Company.

However, in case the Company is incorporated by a single shareholder or in case it is stated at a shareholders meeting that the Company has only one single shareholder, the composition of the board of directors may be limited to one single member until the annual shareholders meeting following the statement of the existence of more than one shareholder.

The directors shall be appointed, for a period which may not exceed six years, by the shareholders at the annual general meeting of shareholders which determines their remuneration and they shall hold office until the earlier of the end of the appointed term or the director's resignation, removal, or death.

In the event of a vacancy of the board of directors and the shareholders having not yet filled such vacancy, the remaining directors have the right to provisionally fill the vacancy; such decision to be ratified by the next meeting of the shareholders called for the purpose of filling such vacancy.

Art. 11. Board meetings. The board of directors shall choose from among its members a chairman, and may choose from among its members a vice-chairman. It may also choose a secretary, who need not be a director, who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the board of directors and of the general meeting of the shareholders.

The board of directors shall meet upon call by the chairman, or two directors, at the place and at the time indicated in the notice of meeting.

Any director may act at any meeting of the board of directors by appointing in writing or by mail, fax, e-mail, or by any other existing media, another director as his proxy.

Any directors participating to the meeting of the board of directors by way of videoconference or by any other means enabling their identification, as far as these means satisfy to technical specifications which guarantee an effective participation to the meeting of the board of directors and a continuous transmission of the debates, are deemed to be present for the calculation of the conditions of quorum and majority. Board meetings held by such means of communication are deemed to be held at the registered office of the Company.

The board of directors can deliberate or act validly only if at least a majority of the directors is present or represented at a meeting of the board of directors. Decisions shall be taken by a majority of votes of the directors present or represented at such meeting.

Resolutions in writing approved and signed by all directors shall have the same effect as resolutions voted at the directors' meetings.

Art. 12. Powers of the board of directors. The board of directors is vested with the broadest powers to perform all acts of administration and disposition in the Company's interests. All powers not expressly reserved by law to the general meeting of shareholders fall within the competence of the board of directors.

The board of directors may delegate any of its powers concerning the daily management and the representation of the Company with regard to its management, to one or more directors, officers, managers or other agents, shareholders or not.

The Company is engaged in general by the joint signatures of two directors or by the individual signature of the sole director or by the sole signature of the delegated by the board within its powers.

However, for all operations falling within the scope of activities subject to prior approval of the Ministry Middle Classes and Tourism, the Company will always be bound either by the joint signature of any Director and the person in whose name the authorization is issued, or by the sole signature of the delegated to the daily management or by the sole director provided that the signatory is the holder of the license.

Art. 13. Supervision. The operations of the Company shall be supervised by one or several statutory auditors, which may be shareholders or not. The general meeting of shareholders shall appoint the statutory auditors and shall determine their number, remuneration and term of office which may not exceed six years. Their reelection is authorized.

Art. 14. Accounting year. The accounting year of the Company shall begin on January 1st of each year and shall terminate on December 31st.

Art. 15. Allocation of profits. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by law. This allocation shall cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed capital of the Company.

The general meeting of shareholders, upon recommendation of the board of directors, will determine how the remainder of the annual net profits will be disposed of.

In the event of partly paid shares, dividends will be payable in proportion to the paid-in amount of such shares.

Interim dividends may be distributed by observing the terms and conditions foreseen by law.

Art. 16. Dissolution. In the event of dissolution of the Company, liquidation shall be carried out by one or several liquidators (who may be physical persons or legal entities) appointed by the general meeting of shareholders effecting such dissolution and which shall determine their powers and their compensation.

Art. 17. Miscellaneous. All matters not governed by these articles of incorporation shall be determined in accordance with the law of August tenth, nineteen hundred and fifteen on commercial companies and amendments thereto.

Transitional provisions

1) The first accounting year shall begin on the date of incorporation of the Company and will finish on 31st December 2010.

2) The first annual general meeting of shareholders shall be held in 2011.

Subscription and payment

The subscriber has subscribed a number of shares and has paid in cash the amounts as mentioned hereafter:

| Shareholder | Paid-in capital | Number of shares |
|-----------------------|-----------------|------------------|
| SimCorp A/S | EUR 31,000 | 31,000 |

Proof of such payments has been given to the undersigned notary, so that the amount of thirty-one thousand euro (31.000,- EUR) is as of now available to the Company.

Declaration - Evaluation

The undersigned notary herewith declares having verified the existence of the conditions enumerated in article 26 of the law of August 10th, 1915, on commercial companies and expressly states that they have been fulfilled.

Expenses

The amount of expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever which shall be borne by the Company as a result of its formation are estimated at approximately € 1,200.-.

Extraordinary General Meeting

The above named person, representing the entire subscribed capital and considering itself as duly convened, has immediately proceeded to an extraordinary general meeting.

Having first verified that it was regularly constituted, it has passed the following resolutions by vote.

1. The number of directors is fixed at three and the number of the statutory auditor at one.

2. Are appointed as directors:

a) Mr Peter Lorens RAVN, Director of company, born in Koge (Denmark), on July 21, 1955, residing professionally in Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen S, Denmark;

b) Mr Torben Brandt MUNCH, Director of company, born in Bornholm (Denmark) on March 07, 1958, residing professionally in Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen S, Denmark;

c) Mr Georg Werner HETRODT, Director of company, born in Dulmen (Allemagne) on October 04, 1966, residing professionally in Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen S, Denmark.

3. Has been appointed statutory auditor:

GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (83, Pafebruch à L-8308 Capellen - Luxembourg).

4. The address of the Company is set at 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.

5. The term of office of the directors and of the statutory auditor shall be of six years and shall end at the annual general meeting of shareholders to be held in the year 2016.

The undersigned notary who understands and speaks English, hereby states that on request of the above mentioned appearing person, the present incorporation deed is worded in English, followed by a French version. On request of the same person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch/Alzette, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the appearing person, known to the notary by his surname, name, civil status and residence, the said person appearing signed together with us, the notary, the present original deed.

French version

L'an deux mille dix, le vingt-deux juin.

Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu:

SimCorp A/S, une société de droit danois ayant siège social à Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen (Danemark), enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Copenhagen n. 15505281,

ici représentée par Michèle Sensi-Bergami, clerc de notaire, avec adresse professionnelle à 32A rue Zénon Bernard, Esch-sur-Alzette en vertu d'une procuration sous seing privé donnée en date du 15 Juin 2010.

Ladite procuration, paraphée "ne varietur" par la comparante et le notaire soussigné, restera annexé au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante dûment représentée, aux termes de la capacité avec laquelle elle agit, a requis le notaire instrumentait d'arrêter ainsi qu'il suit les statuts d'une société qu'elle déclare constituer comme suit:

Art. 1^{er}. Dénomination - Forme. Il existe une société sous forme de société anonyme, sous la dénomination de "SimCorp Luxembourg S.A." («la Société»).

Art. 2. Durée. La Société est constituée pour une durée indéterminée.

Art. 3. Siège social. Le siège social de la Société est établi à Luxembourg - Ville. Ils peuvent être créés, par simple décision du conseil d'administration, des succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

Art. 4. Objet. L'objet de la Société est de prendre des participations et intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans toutes sociétés ou entreprises commerciales, industrielles, financières ou autres, luxembourgeoises ou étrangères, d'acquérir par voie de participation, d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat, de négociation et de toute autre manière tous titres, droits, valeurs, brevets et licences et autres droits réels, droits personnels et intérêts, comme la Société le jugera utile, et de manière générale de les détenir, les gérer, les mettre en valeur et les céder en tout ou en partie, pour le prix que la Société jurera adapté et en particulier contre les parts ou titres de toute société les acquérant; de conclure, d'assister ou de participer à des transactions financières, commerciales ou autres et d'octroyer à toute société holding, filiale ou toute autre société liée d'une manière ou d'une autre à la société ou toute société appartenant au même groupe de sociétés, tout concours, prêts, avances ou garanties; d'emprunter ou de lever des fonds de quelque manière que ce soit et de garantir le remboursement de toute somme empruntée.

La Société pourra également fournir des services de conseils en connexion avec la planification financière, l'organisation et la stratégie ou concernant les autres fonctions de l'entreprise par tous les moyens ou méthodologies y compris les logiciels et pourra également développer et vendre des logiciels destinés aux entreprises, aux institutions et organes administratifs dans les secteurs privé et public.

La Société peut réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, liées directement ou indirectement à tous les domaines décrits ci-dessus afin de faciliter l'accomplissement de son objet.

Art. 5. Capital social. Le capital social de la Société est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000), représenté par trente et un mille actions (31.000) d'une valeur nominale de un euro (EUR 1.-) chacune, entièrement libéré.

La Société peut procéder au rachat de ses propres actions dans les termes et sous les conditions prévues par la loi.

Art. 6. Actions. Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, sauf dispositions contraires de la loi.

La Société ne reconnaît qu'un propriétaire par action. S'il y a plusieurs propriétaires par action, la Société aura le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés jusqu'à ce qu'une seule personne ait été désigné comme étant à son égard propriétaire.

Art. 7. Assemblée des actionnaires - Dispositions générales. L'assemblée des actionnaires de la Société régulièrement constituée représentera tous les actionnaires de la Société. Elle aura les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations de la Société.

Lorsque la Société compte un associé unique, il exercera les pouvoirs dévolus à l'assemblée générale.

Art. 8. Assemblée Générale annuelle - Approbation des comptes annuels. L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le dernier mardi du mois de mai à 10.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit. L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le conseil d'administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

Art. 9. Autres assemblées. Les autres assemblées des actionnaires pourront se tenir aux heures et lieu spécifiés dans les avis de convocation.

Les quorum et délais requis par la loi régleront les avis de convocation et la conduite des assemblées des actionnaires de la Société, dans la mesure où il n'est pas autrement disposé dans les présents statuts.

Toute action donne droit à une voix, sauf toutefois les restrictions imposées par la loi et par les présents statuts. Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication existant, une autre personne comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les actionnaires qui participent à l'assemblée par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant la participation effective à l'assemblée, dont les délibérations sont retransmises de façon continue.

Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la loi, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à une majorité simple de voix émises des actionnaires présents et votants.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés lors d'une assemblée des actionnaires, et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, l'assemblée pourra se tenir sans avis de convocation ni publication préalables.

Art. 10. Composition du Conseil d'administration. La Société sera administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires de la Société.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du conseil d'administration peut être limitée à un membre jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateurs seront élus par l'assemblée générale des actionnaires pour une période qui ne pourra excéder six années et resteront en fonction jusqu'à la fin de leur mandat ou leur démission, leur révocation ou leur mort.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur et dans le cas où les actionnaires n'auraient pas pourvu à son remplacement, les administrateurs restants ont le droit d'y pourvoir provisoirement; dans ce cas l'assemblée générale lors de sa première réunion procède à l'élection définitive.

Art. 11. Réunions du Conseil d'administration. Le conseil d'administration élit en son sein un président et peut choisir un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être administrateur et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et des assemblées générales des actionnaires.

Le conseil d'administration se réunira sur la convocation du président ou de deux administrateurs, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Tout administrateur pourra se faire représenter à toute réunion du conseil d'administration en désignant par écrit ou par lettre, fax, courrier électronique ou tout autre moyen de communication existant un autre administrateur comme son mandataire.

Sont réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité les administrateurs qui participent à la réunion du conseil d'administration par vidéoconférence ou par des moyens permettant leur identification, pour autant que ces moyens satisfassent à des caractéristiques techniques garantissant une participation effective à la réunion du conseil, dont les délibérations sont retransmises de façon continue. La réunion tenue par de tels moyens de communication à distance est réputée se dérouler au siège de la Société.

Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins des administrateurs est présente ou représentée à la réunion du conseil d'administration. Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Une décision prise par écrit, approuvée et signée par tous les administrateurs, produira effet au même titre qu'une décision prise à une réunion du conseil d'administration.

Art. 12. Pouvoirs du Conseil d'administration. Le conseil d'administration est investi des pouvoirs les plus larges de passer tous actes d'administration et de disposition dans l'intérêt de la Société. Tous pouvoirs que la loi ne réserve pas expressément à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration.

Le Conseil d'administration peut déléguer tout ou partie de ses pouvoirs concernant la gestion journalière ainsi que la représentation de la Société en ce qui concerne cette gestion à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non.

La Société est engagée en général soit par les signatures conjointes de deux administrateurs, soit par la signature individuelle de l'administrateur unique, soit par la signature individuelle du délégué du conseil dans les limites de ses pouvoirs.

Toutefois, pour toutes les opérations entrant dans le cadre des activités soumises à l'autorisation préalable du Ministère des Classes Moyennes et du Tourisme, la Société devra toujours être engagée soit par la signature conjointe d'un Administrateur et de la personne au nom de laquelle ladite autorisation est délivrée, soit par la signature individuelle du délégué à la gestion journalière ou de l'Administrateur Unique pour autant que le signataire individuel soit détenteur de l'autorisation de commerce.

Art. 13. Surveillance. Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires. L'assemblée générale des actionnaires désignera les commissaires aux comptes et déterminera leur nombre, leur rémunération et la durée de leurs fonctions qui ne pourra excéder six années. Ils sont rééligibles.

Art. 14. Exercice social. L'exercice social commencera le 1^{er} janvier de chaque année et se terminera le 31 décembre de la même année.

Art. 15. Allocation des bénéfices. Sur le bénéfice annuel net de la Société il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale. Ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra le dixième du capital social.

L'assemblée générale des actionnaires déterminera, sur proposition du conseil d'administration, de quelle façon il sera disposé du solde du bénéfice annuel net.

Dans le cas d'actions partiellement libérées, des dividendes seront payables proportionnellement au montant libéré de ces actions.

Des acomptes sur dividendes pourront être versés en conformité avec les conditions prévues par la loi.

Art. 16. Dissolution. En cas de dissolution de la Société, il sera procédé à la liquidation par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs (qui peuvent être des personnes physiques ou morales) nommés par l'assemblée générale des actionnaires qui déterminera leurs pouvoirs et leurs rémunérations.

Art. 17. Divers. Pour toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents statuts, les parties se réfèrent aux dispositions de la loi du dix août mil neuf cent quinze concernant les sociétés commerciales et aux lois modificatives.

Dispositions transitoires

- 1) Le premier exercice social commencera le jour de la constitution et se terminera le 31 décembre 2010.
- 2) La première assemblée générale annuelle des actionnaires aura lieu en 2011.

Souscription et libération

La comparante dûment représentée a souscrit un nombre d'actions et a libéré en espèces les montants suivants:

| Actionnaire | Capital | Nombre d'actions |
|-----------------------|------------|------------------|
| SimCorp A/S | EUR 31.000 | 31.000 |

Preuve de ce paiement a été donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme de deux cent mille Euros (31.000,- EUR) se trouve à l'entière disposition de la Société.

Déclaration - Evaluation

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la loi du dix août mil neuf cent quinze sur les sociétés commerciales et en constate expressément l'accomplissement.

Frais

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, sont approximativement estimés à la somme de € 1.200,-.

Assemblée générale extraordinaire

La personne ci-avant désignée, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant comme dûment convoquée, s'est constituée en assemblée générale extraordinaire.

Après avoir constaté que cette assemblée était régulièrement constituée, elle a pris les résolutions suivantes:

1. Le nombre d'administrateurs est fixé à trois et celui des commissaires aux comptes à un.
2. Ont été appelés aux fonctions d'administrateurs:
 - a) Monsieur Peter Lorens RAVN, Administrateur de sociétés, né à Koge (Danemark), le 21 juillet 1955, demeurant professionnellement à Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen, Danemark;
 - b) Monsieur Torben Brandt MUNCH, Administrateur de sociétés, né à Bornholm (Danemark) le 7 mars 1958, demeurant professionnellement Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen, Danemark;
 - c) Monsieur Georg Werner HETRODT, Administrateur de sociétés, né à Dulmen (Allemagne) le 4 octobre 1966, demeurant professionnellement à Weidekampsgade 16, 2300 Copenhagen, Danemark.
3. A été appelée aux fonctions de commissaire aux comptes:
GRANT THORNTON LUX AUDIT S.A. (83, Pafebruch à L-8308 Capellen - Luxembourg).
4. L'adresse de la Société est fixée à 20, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg.
5. La durée du mandat des administrateurs et du commissaire aux comptes sera de six années et prendra fin à l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2016.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais constate par le présent acte qu'à la requête de la personne comparante les présents Statuts sont rédigés en anglais suivis d'une version française. A la requête de la même personne et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite à la comparante, connue du notaire instrumentaire par son nom, prénom usuel, état et demeure, celle-ci a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: M. Sensi-Bergami, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 24 juin 2010. Relation: EAC/2010/7513. Reçu soixante-quinze euros (75,- €).

Le Receveur (signé): A. Santioni.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Esch-sur-Alzette, le 25 juin 2010.

Référence de publication: 2010079588/340.

(100090573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juin 2010.

Sellye Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 141.695.

Le bilan au 31 décembre 2009 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

Sellye Investments S.A.

Référence de publication: 2010073672/11.

(100086109) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

LGIG OLS & HKS S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 130.782.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074740/10.

(100086174) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

LGIG Property D6 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1931 Luxembourg, 41, avenue de la Liberté.
R.C.S. Luxembourg B 130.781.

Les comptes annuels au 31 décembre 2009 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2010074741/10.

(100086176) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

Stellarium Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1258 Luxembourg, 4, rue Jean-Pierre Brasseur.
R.C.S. Luxembourg B 84.129.

Le bilan au 31.12.2009 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme
Pour *STELLARIUM SARL*
Monica ARIETE

Référence de publication: 2010073684/12.

(100086289) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juin 2010.

GCO (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.
R.C.S. Luxembourg B 134.066.

EXTRAIT

Il résulte d'un certificat du Ministère de la République de Chypre du 12 mars 2008, que la dénomination de l'associé unique de la société GCO (Lux) S.à r.l., Enrowat Limited, a été modifiée comme suit:

GCO CYPRUS Limited

Par ailleurs, l'associé unique a transféré son siège social à l'adresse suivante:

Diomidous, 10

ALPHAMEGA-AKROPOLIS BUILDING, 3rd Floor, Flat/Office 401

P.C. 2024, Nicosia, Cyprus

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour GCO (Lux) S.à r.l.

Signature

Mandataire

Référence de publication: 2010074485/20.

(100085292) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

TMD Friction Group S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 68-70, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 145.390.

Extrait des résolutions adoptées par l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires de la Société tenue au siège social de la Société le 11 juin 2010.

Lors de l'assemblée générale ordinaire annuelle des actionnaires tenue à Luxembourg le 11 juin 2010, il a été décidé de réélire PricewaterhouseCoopers S.à r.l., société à responsabilité limitée dont le siège social est situé au 400, rue d'Esch, L-1014 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65.477, en tant que commissaire de la Société jusqu'à l'assemblée générale des actionnaires devant se tenir en l'année 2011 pour statuer sur l'approbation des comptes annuels au 31 décembre 2010.

Luxembourg, le 15 juin 2010.

Pour la Société

Signature

Référence de publication: 2010074516/17.

(100085250) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Juna S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 51.464.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 17 mars 2010

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Robert RECKINGER, 40, boulevard Joseph II, L-1840. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2011.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074494/25.

(100085323) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.

Société Financière de l'Energie 'SOFINEN' S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 40, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 17.682.

—
Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 4 juin 2010

L'Assemblée appelle aux fonctions d'administrateur Monsieur Marco NEUEN, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg en remplacement de Monsieur Luc RODESCH, 40, boulevard Joseph II, L-1840, Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2010.

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Jacques RECKINGER, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur René SCHLIM, avec adresse professionnelle au 40, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg, aux fonctions d'administrateur.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

L'Assemblée Générale renomme comme commissaire aux comptes:

- FIDUCIAIRE DE LUXEMBOURG S.A., société anonyme, 38, boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2015.

COMPAGNIE FINANCIERE DE GESTION LUXEMBOURG S.A.

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2010074510/25.

(100085315) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 16 juin 2010.
